
HN UM44 E
Google

1824 = 23 Seiten
1825 = 27 " ô Titel
1827 = 49 "
1827 = 52 "
1828 = 118 "
1830 = 79 "
Prise proposes 8 S. Liste des membres
1830/1 = 147 S. ô Titel ?
Prise proposes 12 S.
Liste des membres 7 S.

voll. Am

Imperfect:- lacks 1825

1829

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA.

Société

D'ÉMULATION

DU

Département du Jura.



LONS-LE-SAUNIER,
F. GAUTHIER, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1830.

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA,

DU 17 NOVEMBRE 1829.

M. De Valdenuit, Préfet du département du Jura, et Président de la Société d'Émulation, a ouvert la séance par le discours suivant :

Messieurs,

Je me trouve heureux de présider une réunion d'hommes honorables qui consacrent une partie de leurs loisirs à l'instruction de leurs concitoyens, à la prospérité de leur pays. Le principal but de votre institution bienfaisante est d'introduire des améliorations dans l'agriculture en l'affranchissant des entraves de l'ignorance et de la routine. Il faut l'avouer, Messieurs, le Jura a grand besoin de vos secours; le Jura est loin encore de l'état florissant auquel il doit parvenir en suivant les conseils d'une expérience sage, éclairée, en adoptant une culture raisonnée, des assolemens dont les avantages sont certains. Son sol excellent peut s'enrichir de plantes

qui fourniront aux troupeaux une nourriture plus succulente. Il peut recevoir et faire végéter avec autant de force que de succès l'arbre précieux dont la dépouille transformée en soie, dédommageroit les propriétaires de vignes de leurs récoltes trop souvent incertaines, et depuis long-temps sans qualité. Il suffit pour jouir de cette nouvelle industrie agricole de combattre quelques préventions, et de s'imposer une légère augmention de travail. Des soins dirigés avec intelligence peuvent augmenter le produit et la qualité de ces plantes nourricières qu'on ne sauroit trop multiplier, qui bravent l'intempérie des saisons plus heureusement que les céréales, et qui, en fournissant aux cultivateurs un aliment sain, abondant, repoussent et détruisent toute crainte, toute menace de disette.

Vos vœux, vos soins, Messieurs, appèlent ces résultats avantageux; mais vos discussions intéressantes, vos rapports lumineux, vos conseils ne pénètrent pas dans les campagnes, ils n'y seroient même pas compris. Les cultivateurs esclaves de routines aveugles, courbés sous le poids des besoins et de la misère, n'ont ni la volonté, ni le courage, ni les moyens de faire des essais. La crainte de perdre leurs labours, leurs engrais, et une récolte, s'oppose à toute tentative d'amélioration. C'est par des exemples seulement qu'on peut fixer leur attention; c'est en désillant leurs yeux qu'on les amènera à la conviction. Je connois trop les ressources limitées du département pour proposer la dépense d'une ferme modèle; mais j'engagerai la société à louer

deux ou trois champs de vaste étendue et de terrain différent, où des cultivateurs invités et réunis, essaieroient les meilleures charrues et se serviroient du semoir, où ils confieroient eux-mêmes à la terre les graines de diverses plantes. Ils viendroient ensuite s'assurer de leur végétation, et au moment de la récolte ils jugeroient des avantages résultant de la différence des cultures, et apprécieroient les ressources offertes par ces nouveaux produits.

Vous devez voir, Messieurs, dans le projet que j'ai l'honneur de vous présenter, le désir de seconder vos efforts, de partager avec vous le bonheur d'être utile au département, et de m'associer aux travaux de tant de personnes recommandables par leurs talens, par les services glorieux ou utiles qu'elles ont déjà rendus à la France, à leur patrie.

Les récompenses, les encouragemens que vous allez distribuer, exciteront, je l'espère, une louable émulation. Ils recevront un nouveau prix, une valeur plus flatteuse, par la présence des Dames qui ont bien voulu venir orner votre assemblée, et sans lesquelles il n'existe pas de véritables fêtes.

Le nom du Roi, Messieurs, s'attache naturellement à tout ce qui est bon, utile, à tout ce qui peut contribuer au bonheur des Français. SA MAJESTÉ protège spécialement les sociétés qui encouragent l'agriculture et l'industrie. Son cœur a été attristé au récit des désastres causés par les pluies prolongées qui, après avoir détérioré une partie des moissons, donnoient encore des inquiétudes pour les récoltes prochaines en s'opposant au labour et à

l'ensemencement des terres. Sa sollicitude paternelle s'est occupée des moyens d'alléger les pertes; et dans l'impossibilité de répandre des secours proportionnés aux besoins, elle a chargé son Ministre de faire parvenir aux Préfets des instructions sur la panification des blés avariés, et sur les plantes qui peuvent être mises dans les terres que les pluies ont empêché d'ensemencer avant l'hiver. (*) Ainsi, Messieurs, nous retrouvons dans le souverain bien-aimé qui nous gouverne, les pensées du *bon Roi,* ce cœur généreux qui souffre des privations des peuples, ces sentimens affectueux dont la prévoyante bonté porte la consolation dans toutes les classes. Qu'il jouisse long-temps de notre reconnoissance, de notre amour, et que rien n'affoiblisse ces liens puissans, qui attachent les rois aux peuples et les peuples aux Rois!

Après ce discours, M. le Docteur Guyétant, Secrétaire perpetuel, a pris la parole en ces termes :

MESSIEURS,

L'année qui vient de s'écouler, et dont cette nombreuse et brillante réunion termine le cours avec solennité, sera mémorable dans les annales de la Société d'Émulation, et par l'activité plus grande

(*) J'en ai fait remettre un exemplaire à M. votre Secrétaire, et je vais leur donner la plus grande publicité.

de vos travaux, et par l'extension croissante de vos relations, mais surtout par l'importance des acquisitions que vous avez faites, et dont la plus précieuse pour la Société, est celle du digne Magistrat auquel, par un heureux pressentiment, vous aviez l'an passé, à pareil jour, réservé la présidence de cette assemblée, et qui, en l'acceptant avec le désir de s'associer à vos efforts, a doublé votre zèle et comblé vos espérances.

Combien votre tâche sera désormais plus facile et plus agréable à poursuivre, sous ce guide éclairé qui partage déjà votre sollicitude pour tout ce qui intéresse la prospérité du Jura!

Dans la carrière immense que vous avez entrepris de parcourir, vous serez encouragés et soutenus par un administrateur qui sait apprécier les hommes et les choses, et déjà vous avez vu renaître entre la Société d'Émulation et la première autorité de ce département, ces rapports de bienveillance et d'estime réciproque qui avoient affermi vos premiers pas, et dont vous vous étiez fait une douce habitude.

Sous d'aussi favorables auspices la Société a recueilli de nombreux tributs, et l'abondance des matières dont j'ai à vous entretenir est telle que je serai souvent réduit à ne vous en faire qu'une simple énumération, pour ne point dépasser les limites du temps que vous voulez bien m'accorder.

Dans les sciences qui s'appliquent aux travaux publics, nous retrouvons toujours au premier rang notre savant et laborieux confrère, M. Cordier,

inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées et membre de la chambre des députés, qui offre, chaque année, à la Société d'Émulation, de nouvelles preuves de son zèle pour l'accroissement de notre prospérité.

. Après avoir fait connoître dans un de ses derniers ouvrages le meilleur mode de construire les routes et les canaux, M. Cordier s'est livré à des considérations générales sur la législation des travaux publics qu'il a étudiée chez les différentes nations de l'Europe, et qu'il ne trouve sage et conforme aux vrais intérêts des peuples, que chez ceux où des institutions inviolables garantissent la propriété, donnent le désir d'acquérir, et encouragent à entreprendre des travaux d'un intérêt général.

Ce n'est qu'avec des administrations cantonales que notre confrère conçoit la possibilité de diriger économiquement les travaux publics. Dans ce système, l'entretien des grandes routes et des canaux, seroit confié à ces administrations sous la direction et la surveillance des Préfets et des ingénieurs, et les frais de construction et d'entretien seroient payés par ceux qui en profitent. Les plus imposés de chaque canton prendroient une part directe à ces travaux auxquels seroient affectés vingt centimes pris en déduction des contributions directes du canton, et perçus sans aucun frais. Les travaux neufs seroient concédés à perpétuité aux associations de propriétaires et de capitalistes qui auroient rempli les formalités prescrites.

L'ouvrage de M. Cordier est consacré au développe-

ment des avantages que présente ce système, et à la solution des difficultés qu'on pourroit lui opposer.

Les grandes vues d'utilité publique que renferment tous les ouvrages de M. Cordier, se reproduisent encore dans un nouveau mémoire, dont il vous a pareillement fait hommage, et dont l'objet est de relever le commerce et l'industrie française, en perfectionnant la navigation intérieure, et particulièrement celle de la Seine et de la Marne.

Quoiqu'éloignés des lieux pour lesquels notre habile ingénieur propose de si grandes améliorations, nous nous intéressons trop à la prospérité de toutes les parties de la France pour ne pas désirer que les vastes projets soumis au gouvernement par notre honorable compatriote, soient incessamment confiés à l'esprit d'association qui seul peut en assurer l'exécution.

Les sciences naturelles vous ont fourni un mémoire instructif, adressé par M. le Docteur Vallot, secrétaire de l'académie de Dijon, et nouvellement admis au nombre de vos correspondans. C'est l'histoire de la botanique en Bourgogne, suivie de la détermination exacte de toutes les plantes dont il a été question dans les catalogues et les Flores de cette province. La critique lumineuse que porte M. Vallot dans les travaux de ses devanciers, et l'énumération des richesses végétales de la Bourgogne, ne peuvent qu'intéresser les personnes livrées à l'étude de la botanique dans notre pays qui touche aux départemens de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, et qui,

beaucoup plus riche en plantes, possède presque toutes celles que produisent ces contrées.

M. le docteur Gaspard vous a communiqué une notice fort curieuse sur un puits de l'arrondissement de Louhans qui se trouve dans la commune de Montpont, au milieu de la cour de l'ancien château de Durtal, et qui présente le singulier phénomène, pour un pays d'alluvion et dépourvu de toute espèce de roches, d'être creusé dans une masse calcaire qu'on est obligé de retailler, de temps en temps, à cause de l'accroissement qu'elle prend, et du rétrécissement qui en résulte dans le diamètre du puits.

Les observations que M. Gaspard a faites sur les eaux de ce puits qu'il a trouvées surchagées de chaux carbonatée, lui ont donné l'explication du phénomène qui fait le sujet de sa dissertation.

Les sciences médicales vous ont payé leur tribut par plusieurs ouvrages, mémoires ou notices d'un intérêt plus ou moins grand.

M. Bollut-Grillet, docteur en médecine à Dole, et nouvellement élu membre de la Société d'Émulation du Jura, lui a fait hommage d'un abrégé de Médecine théorique et pratique qu'il a publié dans l'intention de montrer les vices et les imperfections de quelques systèmes, et de répandre un nouveau jour sur des points encore en litige. Afin de rendre son travail plus facile, et d'offrir plus d'ordre dans les réflexions qu'il fait sortir de son sujet, l'auteur a divisé les maladies d'après la méthode de Pinel, sauf quel-

ques modifications, et les a rapportées à six classes distinctes qu'il parcourt successivement, développant dans chaque article les idées que son expérience lui a suggérées, en traçant avec justesse et bonne foi la ligne qui sépare les faits bien avérés de ceux qui sont livrés aux controverses, et qui ne peuvent encore servir de base à une solide théorie. L'ouvrage de M. Bollut atteste de l'instruction, du jugement, l'amour de son art, et l'habitude de coordonner ses idées et de les exprimer avec clarté.

M. le professeur Masuyer vous a communiqué, dans une de vos séances particulières, des observations sur quelques phénomènes chimiques de la nutrition, et principalement sur les lois de l'économie animale placée sous l'influence des acides et des alcalis.

Après avoir défini la Médecine la science des lois qui régissent l'économie animale soumise à l'influence des agens pathogéniques et thérapeutiques, et énoncé, comme première proposition dont il se réserve d'administrer les preuves, que la vie est une opération électro-chimique, et que l'étude des lois qui régissent cette opération doit se porter principalement sur les moyens, les conditions et les circonstances qui peuvent favoriser ou enrayer cette action électro-chimique, notre savant confrère établit des lois générales dont il déduit ensuite les conséquences.

Dans l'état normal, suivant notre savant compatriote, tous les liquides des sécrétions sont et doivent être alcalins, et tous les liquides des excrétions sont

et doivent être acides. Il résulte de ce fait un grand nombre de considérations et de conséquences dans le détail desquels entre l'auteur, dans autant de paragraphes.

Après avoir développé, dans le premier, le procédé alcalifiant, il établit comme une autre loi chimique de l'économie animale, que la potasse contenue plus abondamment que la soude dans les alimens de l'homme, paroît évidemment destinée à décomposer les sels de soude qui peuvent pénétrer ou se former dans les secondes voies, et doit être constamment éliminée avec les acides qui pourroient neutraliser la soude laquelle doit rester toujours libre dans les liquides des sécrétions pour qu'ils soient maintenus dans leur état normal.

Une troisième loi de l'économie animale est que tous les acides, à l'exception des acides acétique et phosphorique, coagulent l'albumine et saturent la soude libre qui, dans l'état normal, maintient cette substance à l'état de liquidité nécessaire aux besoins de la circulation capillaire.

De ces trois lois, M. le professeur Masuyer déduit les conséquences immédiates qui en découlent, et examine d'abord les acides des excrétions, puis les alcalis des sécrétions, et de ces considérations s'élève à des vues nouvelles de thérapeutique spécialement applicables au traitement du typhus, de la goutte, du rachitis et des scrophules. Le travail de M. le professeur Masuyer ouvre une carrière nouvelle dans laquelle on doit espérer de rencontrer des faits encore inaperçus, et de nouvelles ressources pour l'art de guérir.

Une partie très-importante de l'hygiène publique est celle qui s'occupe de l'examen des eaux destinées à l'usage de l'homme. Cet examen qui avoit déjà fait apprécier à la ville de Lons-le Saunier, la salubrité des eaux que fournit à ses fontaines la source de la côte de Montciel, autrement dite de l'Ermitage, méritoit d'être répété pour déterminer la qualité des eaux nouvelles qui nous viennent de Montaigu, et dont le tribut abondant doit exciter notre reconnoissance envers l'administrateur actif et plein de zèle qui, en si peu d'années, a rendu déjà tant de services à notre ville.

M. Poirier, jeune pharmacien de Lons-le-Saunier, a entrepris ce travail utile dont votre Secrétaire perpétuel a vérifié l'exactitude, et il résulte de l'analyse à laquelle il a soumis l'eau de l'Ermitage, prise à la fontaine de la rue Neuve, et celle de Montaigu, puisée à la fontaine du Cygne, que ces eaux ne contiennent que de légères traces de sels calcaires dus à la combinaison de la chaux avec les acides hydrochlorique, sulphurique et carbonique; mais ces matières sont en si petite proportion dans ces eaux, et surtout dans celles de l'Ermitage, qu'il faut en évaporer quatre livres pour obtenir un quart de grain de ces résidus, ce qui équivaut, pour les usages ordinaires, à l'état de pureté parfaite.

M. Poirier a étendu son travail à quelques autres eaux fournies par différentes fontaines ou puits de notre ville, et son analyse est retracée dans un tableau que pourront consulter utilement les personnes qui voudroient la répéter, ou se livrer à une semblable étude pour d'autres localités.

ESSAI D'ANALYSE DES EAUX DE

Fait par M. Poirier, pharmacien, et répété en public à

INDICATION DES SOURCES.	RÉACTIFS.				
	EAU DE CHAUX.	EAU DE SAVON.	POTASSE CAUSTIQUE.	AMMONIAQUE.	ACIDE OXALIQUE.
Source de l'Ermitage.	Rien.	Solution complète.	Rien.	Rien.	Précipité léger.
Sources de Montaigu.	Trouble léger.	Solution complète.	Rien.	Rien.	Précipité peu abondant.
Fontaine de la Chandelle.	Trouble subit et bien déterminé.	Solution laiteuse.	Trouble sensibl.	Trouble léger.	Précipité assez abondant.
Fontaine du Cerf.	Trouble subit et bien déterminé.	Décomposition subite du savon.	Précipité floconeux très-abondant.	Trouble subit et abondant.	Précipité très-abondant.
Pompe de la Chevalerie.	Trouble abond.	Solution complète.	Rien.	Rien.	Précipité assez abondant.
Puits de la Caserne.	Trouble subit et abondant.	Solution laiteuse.	Précipité floconneux abondant.	Trouble.	Précipité assez abondant.
Rivière de la Vallière.	Rien d'abord, trouble abond.	Solution complète.	Rien.	Rien.	Précipité peu abondant,
Fontaine de la Poya, à St.-Claude.	Trouble à peine sensible.	Solution laiteuse.	Trouble à peine sensible.	Trouble à peine sensible	Précipité leger.
Substances décélées par les réactifs.	Acide carboniq. libre et carbonates.	Carbonates, Sulfates, Hydrochlorates.	Oxides métalliques.	Sels de magnésie.	Chaux et Sels calcaires.

ILLE DE LONS-LE-SAUNIER.

le Physique et de Chimie, le 8 mars 1830.

RÉACTIFS.				
HYDROCLOR. DE BARITE.	NITRATE D'ARGENT.	PHOSPHATE DE SOUDE.	ACÉTATE DE PLOMB.	PRÉCIPITÉ D'ACÉTATE DE PLOMB TRAITÉ PAR L'ACIDE NITRIQUE.
Rien.	Précipité leger.	Trouble sensible	Précipité peu abondant.	Entièrement soluble, avec effervescence.
Trouble peu sensible.	Précipité peu abondant.	Trouble très-sensible.	Précipité un peu abond.	Soluble avec effervescence, laissant un résidu à peine sensib.
Précipité léger.	Précipité abond.	Précipité léger.	Précipité abond.	Effervescence laissant un résidu abondant.
Précipité subit très-abondant.	Précipité très-abondant, non entièrement soluble dans l'amoniaq.	Précipité flocon-neux abondant.	Précipité très-abondant.	Soluble en légère partie avec effervescence, laissant un résidu très-abondant.
Trouble peu sensible.	Trouble peu sensible.	Trouble très-sensible.	Précipité caillebotéabond.	Entièrement soluble avec effervescence.
Précipité abond.	Précipité abond	Précipité peu abondant.	Précipité abond.	Effervescence laissant un résidu abondant.
Précipité à peine sensible.	Précipité abond.	Trouble très-sensible.	Précipité un peu abond.	Effervescence laissant un résidu léger.
Rien.	Rien.	Trouble sensible	Précipité très-peu abond.	Entièrement soluble avec effervescence.
Sulfates.	Hydrochlorates.	Sels calcaires.	Carbonates et Sulfates.	La partie soluble est un carbonate la partie non soluble est un sulfate

C'est à l'hygiène publique et aux sciences morales que se rapporte la notice que votre Secrétaire perpétuel a offerte à la Société, sur la distribution et le régime intérieur d'une prison qu'il a visitée avec admiration dans un pays voisin, et qu'on peut considérer comme un établissement modèle.

Parmi les idées utiles qu'une saine philosophie a mises en circulation depuis un demi-siècle à peu près, une des plus morales est, sans doute, celle qui nous fait considérer l'homme coupable d'un délit grave envers ses semblables, comme un membre malade de de la société, qu'il ne suffit pas d'en séparer pour la sureté commune, ou de punir pour l'exemple de tous, mais qu'il faut chercher à guérir et à réconcilier, tant avec la société qu'avec lui-même, par une régénération morale plus ou moins complète.

Ces vues éminemment sages et conformes à l'esprit du christianisme, ainsi qu'au sentiment de la dignité de l'homme, ont déjà reçu leur application dans un autre hémisphère, et deux de nos plus honorables collégues qui en ont admiré les résultats dans les prisons de Philadelphie, pourroient vous confirmer l'intéressant récit qu'en a fait à l'Europe étonnée le vénérable Larochefoucaut - Liancourt, au retour d'une émigration qu'il a su rendre utile à sa patrie. Mais il n'est plus besoin de traverser les mers pour trouver un pays où l'on sent tout ce que l'on doit d'égards au malheur, et où le coupable même n'est point abandonné sans espoir et sans consolation. Dans une contrée qui touche à nos frontières, dans

une ville qu'on découvre du haut de nos montagnes, et dont quelques lieues seulement nous séparent, un établissement unique encore sur le continent, offre, depuis six ans, la réalisation de ce qu'on a regardé quelque temps, même aux États-Unis, comme un des beaux rêves de la philantropie.

La prison pénitentiaire de Genève que j'ai visitée dans ses plus grands détails, et avec un sentiment continuel d'admiration, est destinée à renfermer et à amender les condamnés pour crimes et délits. Elle m'a paru réunir tous les avantages que l'hygiène et la philantropie peuvent exiger : sureté, salubrité, séparation complète des diverses classes de prisonniers, travail silencieux pendant le jour, isolement pendant la nuit, surveillance continuelle et inaperçue, instruction religieuse, lectures morales, espoir d'obtenir, par une bonne conduite, la remise de la peine infligée, et de rentrer dans le sein de la société avec l'habitude du travail, de l'ordre et de la tempérance, plus d'instruction et de moralité, et des ressources pécuniaires acquises pendant la détention.

Une partie de ces avantages est la résultat de la situation et de la distribution de l'édifice qui est isolé de tous autres bâtimens, et s'élève sur un terrain sec et bien aéré, à l'angle d'un bastion voisin du lac. Sa construction sur un plan demi-circulaire borné par une double clôture que sépare un intervalle de huit pieds, et la disposition de deux corps de bâtimens placés en rayons, et partagés dans leur longueur par un mur mitoyen qui ne laisse aucune communication entre les deux

moitiés, permettent la classification des détenus et leur surveillance continuelle, depuis le bureau du directeur situé dans le centre de la maison où viennent aboutir ses deux aîles. Chaque moitié des bâtimens trouve, dans la portion de l'espace qui l'avoisine, une cour triangulaire qui facilite la circulation de l'air, et sert de promenade aux prisonniers.

La pièce centrale et demi-circulaire qu'occupe le bureau du directeur, prend jour, par quatre croisées, sur les quatre cours de la prison, et quatre petits guichets garnis d'un treillis serré, permettent d'inspecter, à chaque instant et à l'insçu des détenus, l'intérieur des quatre longues galeries où ils passent la journée occupés à divers métiers, et où ils prennent leurs repas.

La cuisine est établie dans un souterrain creusé au-dessous du sol des cours, et sous le bureau du directeur; elle ouvre sur une cour pourvue d'une fontaine jaillissante qui fournit aux besoins de toute la maison.

Au premier et au second étage des bâtimens en rayons, sont les cellules de nuit dont les portes s'ouvrent sur un corridor, et dont les fenêtres, garnies de barreaux et de persiennes, admettent librement l'air et la lumière, sans permettre aux détenus de voir autre chose que le ciel. A l'extrémité de chaque corridor, est la chambre habitée la nuit par le chef de l'atelier. L'appartement du directeur occupe l'étage correspondant du bâtiment central: il a vue sur les quatre cours, et communique avec les chambres des chefs d'ateliers qui l'avertissent au moindre bruit.

Au second étage du même bâtiment, se trouvent d'un côté une infirmerie très-propre, et de l'autre une chapelle affectée aux deux cultes suivis dans le canton de Genève, et disposée de manière à admettre les quatre classes de prisonniers, sans qu'elles puissent se voir réciproqnement.

L'état physique des détenus n'offre rien à désirer. A leur entrée dans la prison, on leur fait prendre un bain de propreté qui se répète de temps en temps, et on substitue à leurs habits des vêtemens fabriqués dans la maison et dont la couleur indique s'ils appartiennent au quartier criminel ou correctionnel. On change leurs chemises chaque semaine, et leurs draps de lit chaque mois.

Les cellules de nuit sont d'une propreté remarquable; on y trouve un lit convenablement garni où chaque détenu couche seul, une table sur laquelle j'ai vu constamment une Bible française, les meubles et les ustensiles les plus nécessaires à la propreté et dont on oblige les prisonniers à se servir chaque matin.

Leur nourriture est simple, mais salubre. On leur sert matin et soir une soupe et du pain; à dîner des légumes et du pain. La quantité de pain fournie est de vingt-et-une onces par jour; deux fois par semaine on donne une demi-livre de viande à chacun, et à tous les repas ils ont à discrétion des pommes de terres cuites à la vapeur. L'usage du vin, de l'eau-de-vie et celui du tabac à fumer sont exclus de la prison.

La durée des récréations dans les cours, y compris

le temps des repas, est de trois heures et demie par jour; celle du travail est de dix heures et demie en hiver, et de douze heures et demie en été. Tout prisonnier non malade est obligé de travailler en silence, et l'on propose à chacun le métier pour lequel il a le plus de dispositions: la plupart deviennent tisserands, cordonniers, tailleurs, ou bien ouvriers en paille. Les moins intelligens pulvérisent des drogues pour la pharmacie et les arts. Chaque atelier est dirigé par celui des détenus qui s'est le plus amendé, et cette marque de confiance double son zèle à remplir ses devoirs.

Le Gouvernement prélève la moitié du gain que procurent ces différens genres d'industrie, l'autre moitié appartient au détenu: un quart est mis en réserve pour lui être rendu à sa sortie, et l'autre quart est mis à sa disposition si l'on est satisfait de sa conduite.

Deux chapelains, un pour chaque culte, sont chargés de l'instruction religieuse et du service divin qui a lieu tous les dimanches. Un comité de bienfaisance procure en outre, les mêmes jours, une lecture morale aux prisonniers qu'il assiste de ses conseils et de ses secours, non-seulement pendant leur détention, mais encore après leur sortie, et jusqu'à ce qu'ils soient affermis dans la bonne voie. La maison pénitentiaire renferme une bibliothèque bien composée à l'usage des détenus, et l'on y tient, deux fois par semaine, une école pour ceux qui désirent apprendre à lire, écrire et chiffrer. Cette école est obligatoire pour les jeunes gens.

Enfin, un compte moral est ouvert à chaque prisonnier, et tous les jours le directeur enregistre dans un livre à six colonnes, et que les étrangers peuvent consulter, les observations relatives à l'instruction religieuse, aux actes méritoires, au travail, aux fautes commises, aux punitions encourues, et tous les quatre mois il y inscrit le résumé de ce que l'on peut conclure touchant le moral du prisonnier.

Le système des punitions pour infraction aux réglemens, tend à produire la réflexion et l'amendement. Ces punitions consistent uniquement dans la reclusion en cellule solitaire ou en cellule ténébreuse, et, dans les deux cas, tout est disposé de manière à ce que le détenu respire constamment un air salubre, et trouve sa plus grande pénitence dans l'isolement et la privation du travail.

Tout prisonnier qui a accompli les deux tiers de sa détention, peut espérer d'obtenir une remise sur le reste, et un comité du Gouvernement est investi du pouvoir de prononcer son élargissement ou de l'ajourner jusqu'à l'époque où le détenu aura mérité par sa bonne conduite une sentence favorable.

Tels sont les égards avec lesquels on traite l'humanité déchue dans la maison pénitentiaire de Genève, et dont six années d'expérience ont démontré les avantages. Puissions-nous introduire une partie de ces améliorations dans les nouvelles prisons que l'on construit à Lons-le-Saunier, et profiter d'un bel exemple que donne la plus haute civilisation à dix-huit lieues de nous !

Un établissement d'un autre genre qui se rapporte aussi à l'hygiène publique, ainsi qu'à l'instruction et à la morale, c'est l'école qu'une association philantropique a ouverte à Genève, dans le quartier le plus populeux de la ville, pour y recueillir les enfans de l'âge de trois à six ans de la classe ouvrière, soulager les parens qu'un travail journalier éloigne de leur demeure, et les débarrasser de la garde de leurs enfans pendant les heures où ils ne peuvent s'en occuper, préserver ceux-ci des accidens auxquels une surveillance imparfaite les expose, les retirer des rues où de mauvaises impressions les entourent, diriger enfin les premiers développemens de leur intelligence et de leur caractère dans une voie droite et pure, et les faire jouir de tout le bonheur et de toute la liberté que réclame leur âge, mais en réglant cette liberté par une surveillance éclairée et affectueuse.

Cette école, que votre Secrétaire perpétuel a visitée avec d'autant plus d'intérêt que son organisation lui a paru digne d'être proposée pour modèle aux villes du Jura, est située dans la rue même où naquit l'auteur d'Émile, au milieu d'un enclos dégagé de tout édifice, et où se trouve un vaste jardin très-propre aux courses et aux jeux de l'enfance.

Là, dans un bâtiment modeste, bien éclairé, bien aéré et divisé en deux pièces, sont réunis, sous la direction d'un instituteur dévoué et d'une maîtresse qui le seconde à merveille, une centaine d'enfans des deux sexes, admis sous les seules conditions de

la santé, de la propreté, et d'une rétribution qui ne s'élève pas à vingt sous de France par mois. Amenés tous les matins à l'école par leurs parens qui peuvent y apporter, s'ils veulent, la nourriture de leurs enfans pour la journée, ceux-ci déposent leurs effets dans une première chambre où se trouve l'institutrice, et y subissent un examen de propreté. Cette même chambre sert aux jeux et récréations quand le temps ne permet pas de se rendre au jardin ; les plus petits enfans, les nouveaux venus et ceux qui sont incapables de suivre les exercices de la seconde division, restent dans cette pièce sous la surveillance de la maîtresse qui les amuse en les occupant de petits exercices.

La seconde pièce, beaucoup plus grande, est exclusivement réservée aux leçons. Elle communique à la première par deux portes vitrées, et avec le jardin par une ouverture pratiquée au nord, et qui sert à donner de l'air ; elle est éclairée par des fenêtres latérales et par des ouvertures au plafond.

Cette pièce est décorée, ainsi que la précédente, d'un grand nombre de tableaux et d'estampes représentant des sujets tirés de l'ancien Testament et de l'Évangile, des objets d'histoire naturelle, des intérieurs d'ateliers, avec le détail des instrumens propres aux diverses professions mécaniques. On y voit aussi une collection d'oiseaux empaillés, de minéraux employés dans les arts, des figures de géométrie exécutées en bois, des lettres en carton qu'on range dans un cadre pour former des mots, de petites boules mobiles sur des fils de fer et pro-

pres à donner l'idée de la numération ; enfin, des tablettes garnies de sable, des ardoises et des crayons pour s'exercer à tracer des lettres.

Dans cette école, on regarde la méthode d'enseignement par tableaux comme la plus propre, avec les leçons de *choses*, à développer l'intelligence des enfans et à les instruire, moins par la connoissance de l'objet lui-même que par les réflexions et questions qu'il suggère, et par la conversation libre qu'il amène entre l'instituteur et les enfans.

Chaque journée commence par une *prière* que l'instituteur tâche de rendre intelligible dans le sens et dans les mots, sans s'astreindre à une formule uniforme, et voulant surtout inspirer aux enfans l'*esprit de la prière*. On leur fait chanter ensuite quelques hymnes à leur portée, et l'explication des tableaux tirés de l'histoire sainte fournit un moyen simple de leur faire connoître Dieu par ses bienfaits et de développer dans leurs jeunes cœurs ces sentimens d'amour et de reconnoissance, seul culte digne de celui qui vouloit qu'on laissât venir à lui les petits enfans : *Sinite parvulos ad me venire.*

C'est en fixant leur attention sur des objets d'histoire naturelle, sur des figures de géométrie et sur les estampes qui représentent des faits historiques ou des professions mécaniques, que l'instituteur trouve l'occasion de faire à ses petits élèves des récits qui les intéressent.

A ces récits simples et courts, succèdent des essais d'écriture, qui n'ont d'autre objet que celui de faire connoître et distinguer les lettres de l'alphabet en les traçant sur le sable ou sur l'ardoise.

Ils prennent aussi quelque idée du calcul en frappant les mains l'une contre l'autre, et en répétant en rythme les nombres ou quelques fragmens du livret de multiplication.

Entre chaque leçon, on exécute une marche en ordre où les enfans dirigés par de petits drapeaux, suivent, au son de la flûte ou en chantant des préceptes de morale, ou même les réglemens de l'école, des lignes droites ou flexueuses, genre d'exercice qui les amuse beaucoup, tout en les familiarisant avec les mouvemens d'ensemble.

Dans les momens de récréation qu'ils prennent plusieurs fois par jour au jardin, on les exerce collectivement, avec ou sans instrumens, à des jeux gymnastiques, comme la course, le saut, la corde à tirer, la corde à grimper, l'escarpolette, etc. Outre ces jeux qui ne sont pas obligatoires, mais libres pour les enfans, on leur distribue de temps en temps des instrumens aratoires à leur usage, et ils s'amusent à faire de petits jardins. Une vaste rotonde couverte en paille les protège contre l'ardeur du soleil, et dans l'abandon apparent auquel ils sont livrés, l'instituteur est bien placé pour faire des observations.

Ainsi, pendant le séjour des enfans à l'école, tout leur temps est partagé entre des occupations instructives et agréables, et des exercices exempts de tous dangers, car la cour et le jardin sont sablés, et l'on n'y trouve pas même une pierre à jeter.

Dans cet établissement tous les enfans sont classés d'après leur degré d'instruction : les nouveaux venus

sont placés immédiatement sous la protection des plus sages, qui les adoptent comme *amis* et les initient aux exercices de l'école.

On prend le plus grand soin de leur faire contracter de bonnes habitudes, de les former à l'ordre, à la propreté, à l'attention, à l'exactitude dans les choses de leur ressort, à la docilité et à l'obéissance, à une soumission filiale et respectueuse, à la véracité, à la justice, à des manières honnêtes, décentes, et surtout à une conduite franche et droite.

Les moyens répressifs sont principalement l'exclusion des exercices et des jeux, ou le renvoi des ènfans plus âgés dans la classe des plus petits. Dans les cas graves, c'est la reclusion de l'enfant dans la cellule de *réflexion*, et dès qu'il a pleuré il est censé avoir réfléchi, et il convient ordinairement de sa faute.

Enfin, chaque élève a, dans un registre commun et qui est toujours à la disposition des personnes qui sont chargées de surveiller l'école et de celles qui la visitent, une espèce de compte moral qu'on tient à jour, et dont on donne tous les mois communication aux parens qui apprennent par là quelles sont les dispositions de leurs enfans, les défauts auxquels ils sont enclins, et les bonnes qualités dont ils montrent le germe.

A l'âge de six ans, tous ces enfans passent aux aux écoles d'enseignement mutuel avec une intelligence plus développée, une santé meilleure et des habitudes morales qu'il est plus aisé de fortifier.

Telle est l'école des *petits enfans* au milieu de

laquelle votre Secrétaire perpétuel a passé des momens délicieux, et dont il seroit si facile d'emprunter à la ville de Genève l'heureuse et simple idée!

C'est dans ce même intérêt qu'inspire l'enfance à tout homme sensible, que notre savant et laborieux confrère M. Lemare, professeur de langues à Paris, a imaginé une nouvelle méthode au moyen de laquelle, en écartant le système synthétique de l'épellation, on apprend à lire en moins de 24 heures convenablement subdivisées.

Des effets aussi étonnans ont été constatés le 30 octobre 1828, devant un nombreux auditoire; et l'auteur qui a pris date de sa découverte, en 1812, par une première édition publiée à Glogau, vous a fait hommage de ce nouveau cours de lecture, et n'ambitionne d'autre prix que d'attacher son nom à cette première branche de l'enseignement, et de bien mériter de l'enfance.

Peut-il exister pour l'enseignement des langues, en général, une méthode rigoureuse, exclusive, n'ayant presque rien d'arbitraire dans sa marche et dans ses procédés, en faisant arriver au terme dans le moins de temps possible? M. Saillard, ancien professeur de rhétorique au collége de Lons-le-Saunier, pense que cet important problème sera résolu tôt ou tard avec l'affirmative, et dans une *Méthode pour l'enseignement du latin* qu'il vous a adressée, il cherche à avancer de quelques pas vers un but d'une si grande utilité, en s'appuyant sur

les principes mêmes qui servent de base aux sciences naturelles.

Par cette méthode à laquelle s'applique parfaitement l'enseignement mutuel, et dont l'auteur a déjà mis à l'épreuve les divers procédés, il espère que les élèves feront dans une seule année ce qu'ils ne font, par la méthode ordinaire, que dans les trois premières années d'un cours de latinité.

L'étude des anciennes religions de l'Orient présente un intérêt égal au philosophe et au philologue. Le premier, démêlant à travers les fables dont l'antiquité voiloit ses mystères, les croyances qui en formoient la base, étudie dans ses rapports avec les doctrines des autres siècles, l'étonnant génie des premiers sages. Le second, en suivant au milieu des âges et des peuples divers la marche des mêmes idées, et en rapprochant les systèmes religieux et les rites du culte, restitue dans la généalogie du genre humain des lacunes que l'on désespéroit de remplir jamais; il rattache les anneaux brisés de cette chaîne qui unit l'occident à l'orient, et trouve dans la connoissance des mystères des Brames, la clef de ceux des prêtres de TAUT.

M. Maillard de Chambure, notre savant correspondant à Dijon, n'a pas craint de s'enfoncer dans ces études difficiles, et de puiser dans toutes les sources que son érudition lui a fait découvrir.

Le résultat de ses recherches est une analyse des principes du *Buddhisme* dont il vous a fait hommage.

M. Laumier du Jura a adressé à la Société d'émulation, un ouvrage dans lequel il a déposé le résultat des recherches curieuses qu'il a faites sur les cérémonies nuptiales des peuples anciens et modernes.

On sait que le mariage a donné lieu, chez toutes les nations, à une foule de pratiques superstitieuses dont le recueil fourniroit un bien long chapitre à la longue histoire des extravagances de l'esprit humain et ne seroit peut-être pas sans intérêt, si l'on vouloit rechercher l'origine et l'esprit des diverses cérémonies adoptées dans le monde à l'occasion des mariages. Notre confrère ne s'est point imposé une tâche aussi sérieuse, il n'a voulu être que narrateur agréable, et ne faire qu'un livre amusant.

Tel n'est point le but que s'est proposé M. Bourgon, professeur d'histoire à l'académie de Strasbourg. Ce professeur, né dans notre province, vient de nous adresser les deux premières parties d'un abrégé d'histoire universelle qui est le recueil des leçons que l'auteur a faites à l'académie de Besançon pendant les sept dernières années de son professorat. Cet ouvrage qu'accompagnent des tableaux de *synchronisme*, et qui est destiné aux jeunes étudians, se recommande par beaucoup de netteté dans l'exposition des faits, une méthode exacte dans leur enchaînement, de la simplicité dans la narration, et des réflexions proportionnées à l'intelligence des jeunes lecteurs.

Une ville du Jura que son désastre a rendu si célèbre et qui, avant ses malheurs, étoit une des cités les plus intéressantes de la Franche Comté, n'avoit point encore trouvé d'historien, quoique plusieurs de ses habitans cultivassent les sciences et les diverses branches de la littérature. Il étoit réservé au patriotisme de notre laborieux confrère M. Béchet, de remplir cette lacune à l'égard de sa ville natale, en mettant en ordre les principaux événemens qui constituent l'histoire de Salins, en faisant connoître l'antiquité et l'importance de ses manufactures, l'époque de sa division en deux bourgs et celle de l'affranchissement successif de l'un et de l'autre, leur administration par une longue suite de Comtes souverains, la conquête de la Franche-Comté et la prise de Salins par Louis XI, enfin les divers événemens survenus dans cette ville sous les différentes dominations et jusqu'à la dernière conquête de la province par Louis XIV, en 1674.

Un attrait particulier nous porte à rechercher les restes des anciens monumens, et à les interroger sur les mœurs et les usages des peuples qui ont autrefois habité le sol où nous vivons. Parmi les membres de la Société qui se livrent à une semblable étude, nous devons nommer avec reconnoissance M. Monnier, conservateur du Musée départemental, qui, chaque année, nous communique les résultats de ses laborieuses recherches. Dans une de vos dernières séances, M. Monnier vous a lu la description

de deux caveaux qu'il a visités dans le village des Poids-de-Fioles, lieu remarquable par sept grands puits très-rapprochés, creusés dans le roc, et de construction romaine; ces deux caveaux que le hasard a fait découvrir sous la maison du sieur Jean Rivot, et dont l'un conservoit encore des ossemens humains mêlés à ceux d'un cheval et à des débris d'armures, ressemblent, dit notre confrère, aux hypogées de l'Égypte que les Romains ont, ainsi que les Grecs, imité des Égyptiens, comme l'attestent les catacombes de St.-Sébastien.

La notice de M. Monnier est accompagnée d'un excellent dessin.

M. Tremeau qui s'occupe avec zèle de la numismatique, a joint une dissertation historique et des considérations morales à trois médailles trouvées dans les environs du lac d'Antre, dont l'une est un grand bronze de Faustine, femme de Marc-Aurèle; la seconde un grand bronze de Lucius Verus, gendre de cet empereur, et la troisième un petit bronze argenté frappé au coin de l'impératrice Ottacille, femme de l'empereur Philippe.

Le champ de la littérature, que plusieurs membres de la Société d'Emulation cultivent avec succès et qui vous a déjà procuré un grand nombre de productions agréables, a été plus fertile encore cette année.

M. Gerrier vous a lu, dans la séance du 16 mai dernier, une dissertation sur l'art poétique, que

vous avez entendue avec intérêt, et dans laquelle, parcourant les œuvres les plus remarquables du génie, il en recherche le principe et en trouve dans la poésie la plus sublime expression. Il rappelle les services rendus à la civilisation naissante par les premiers poètes, et s'attache à prouver que les plus célèbres d'entr'eux et tous les grands artistes, ont fait servir l'ascendant de leurs talens à la propagation des vertus les plus utiles à la société et les plus nécessaires au bonheur de l'homme.

M. Émile Deschamps, littérateur distingué, et membre correspondant de la Société d'Émulation à Paris, vous a fait hommage d'un recueil de poésies intitulées : *Études françaises et étrangères*. Sous ce titre modeste l'auteur a réuni de petits poèmes parmi lesquels on remarque particulièrement la traduction de la *Cloche*, de Schiller, et de la *Fiancée de Corinthe*, de Goëthe, deux morceaux qu'on ne croyoit point que l'on pût faire passer dans le vers français.

Notre célèbre compatriote, Rouget de Lisle, a adressé à la Société ses dernières productions : la tragédie lyrique de Macbeth et les cinquante chants français qu'il vient de publier, et parmi lesquels on retrouve ceux qui ont fondé la réputation de l'auteur.

Vous avez reçu de M. Fidèle Delcroix un recueil de poésies dont il a parlé avec beaucoup trop de modestie dans une préface élégante et courte, où il s'applique pour devise : *hæc paucis inglorius*.....

Un serrurier d'Arbois qui, moins fortuné que le célèbre menuisier de Nevers, n'a recherché le commerce des Muses que pour faire diversion à de cruelles infirmités, mais qui a trouvé d'heureuses inspirations au fond de son cœur sensible et reconnoissant, vous a adressé de son lit de douleur, et tracé de la main gauche, étant privé de l'usage de la droite, une touchante allégorie par laquelle il exprime sa gratitude à l'un de ses bienfaiteurs, que nous nous honorons de compter parmi les membres de cette Société.

LE CHÊNE ET L'ÉRABLE.

Un chêne jusqu'au ciel portoit sa noble tête,
Et sembloit affronter la foudre et la tempête;
Sous l'ombrage produit par ses vastes rameaux
La terre se couvroit de nombreux arbrisseaux.
C'est en vain qu'un torrent dans sa course mutine
Eût voulu d'un arbuste arracher la racine:
Les racines du chêne en replis tortueux
Arrêtoient les efforts des flots impétueux.
Que du chien enflammé la maligne influence
Porte sur les guérêts la mort et la souffrance;
Que du nord en courroux les aquilons glacés
Entraînent des forêts les débris dispersés;
L'arbuste, protégé de son épais branchage,
Ne cède que sa feuille aux efforts de leur rage.
Du chêne protecteur un érable isolé
Par les vents et les flots se voyoit accablé;
Le torrent, chaque jour, aux campagnes voisines
Portoit le sol ami qui couvroit ses racines,
Et, passant près de lui, les troupeaux bondissans
Attaquoient, dévoroient ses rejetons naissans.

Il ne laisse jamais échapper un murmure;
Il voyoit dans ses maux l'ordre de la nature,
Et, bien loin de s'en plaindre à son auguste Auteur,
Une douce espérance émoussoit sa douleur.
L'Éternel à ses vœux devient enfin propice;
Le chêne protecteur, instruit de son supplice,
Étend jusqu'à l'érable un rameau bienfaisant
Et jette une racine au-devant du courant :
Alors ne craignant plus ni vents, ni bergerie,
Ni des eaux du torrent l'implacable furie,
L'érable renaissant ne cesse de bénir
Le chêne par lequel il s'est vu secourir.

Honneur de mon pays, héros dont la vaillance
A conquis tant de gloire en défendant la France,
Et qui, tout éclatant des prix de la valeur,
De l'être infortuné soulagez le malheur,
Recevez ce tribut de ma reconnoissance :
Ce chêne est votre image, et votre bienfaisance,
Sur tout ce qui l'entoure étendant ses rameaux,
A réduit de moitié la somme de mes maux.
Oh ! quand si noblement votre main me soulage,
Loin d'être humilié, l'orgueil est mon partage.
Peut-il être plus juste ? Un héros, par ses soins,
Adoucit mes ennuis et prévient mes besoins.
Naguère il ignoroit jusqu'à mon existence,
Et je deviens l'objet de sa munificence !
Oh ! combien je voudrois par de plus nobles vers
Signaler ses bienfaits aux yeux de l'univers ! (1)

M. le général Delort, qui s'occupe toujours de la traduction d'Horace, vous a adressé, dans le cours de l'année, plusieurs odes inédites, dont quelques-

(1) M. Jouvenot, d'Arbois, auteur de ces vers, a été successivement berger, vigneron, serrurier, etc.; et, forcé de renoncer aux arts mécaniques par l'effet d'une paralysie, il est devenu poète.

unes, telles que la 13.e du livre III, *O fons Blandusiæ*, avec la première partie du Chant séculaire, vous ont été déjà lues dans vos séances particulières. Il vient de vous adresser encore l'ode 18.e du livre I.er, et l'assemblée entendra sans doute avec plaisir la lecture de cette élégante traduction :

ODES D'HORACE.

HYMNE A DIANE ET A APOLLON.

LIVRE I.er, ODE 18.e

Dianam teneræ dicite virgines, etc.

Jeunes vierges, chantez la pudique déesse
Qu'on voit pendant la nuit briller au front des cieux;
Chantez, jeunes Romains, et le dieu du Permesse,
Et Latone si chère au souverain des dieux.

Chantez, jeunes beautés, la déesse puissante
Que charment l'onde pure et les vertes forêts,
Qui chérit du Cragus les ombrages épais,
Les sommets de l'Algide et du sombre Érimanthe.

Chantez, jeunes Romains, les vallons de Tempé,
Délos, berceau du dieu qui répand la lumière,
Et le serpent Python que ses traits ont frappé,
Et le luth enchanteur, doux présent de son frère.

Attendri par vos chants, loin d'Auguste et de nous,
Puisse le blond Phébus, en détournant la peste,
Et l'horrible famine, et la guerre funeste,
Sur le cruel Breton épuiser son courroux!

A LA FONTAINE DE BLANDUSIE.

LIVRE III.ᵉ, ODE 13.ᵉ

O fons Blandusiæ, splendidior vitro, etc.

O FONTAINE de Blandusie,
Si digne d'un tribut de fleurs,
Que le doux nectar de Formie
Se mêle à tes flots enchanteurs.
Demain, sur la rive chérie
Qu'arrosent tes limpides eaux,
En ton honneur je sacrifie
Le plus jeune de mes chevreaux.

Sa tête de cornes naissantes
Déjà s'arme pour les combats;
Il cherche auprès de ses amantes
D'autres jeux plus remplis d'appas:
L'ardeur du plaisir qui l'excite
Se perd, hélas! en vains efforts;
Son sang vermeil qu'amour agite
S'apprête à couler sur tes bords.

Le lion embrâse la terre
De sa dévorante chaleur,
Sans que son feu brûlant altère
Ta délicieuse fraîcheur;
Fatigués d'un pénible ouvrage
Et libres du joug, les taureaux
Goûtent sur ton charmant rivage
Un long sommeil, un doux repos.

Par mes vers, ô noble fontaine!
Je veux t'illustrer à jamais;
Ces chants consacreront le chêne
Ombrageant d'un feuillage épais

Le roc qui voit ton onde pure,
Pour fertiliser ces beaux lieux,
Avec un aimable murmure
Jaillir de ses flancs caverneux.

A APOLLON.

LIVRE IVe, ODE 6.^e

Dive, quem proles Niobæa magnæ, etc.

O DIEU qui terrassas les fils de Niobé,
Et de ta chaste sœur le ravisseur infâme !
Prêt à fouler aux pieds la superbe Pergame,
Le fier vainqueur d'Hector sous tes coups est tombé.

C'est en vain que Thétis lui donna la naissance,
Vainement d'Ilion, au milieu des hasards,
Sa lance formidable ébranloit les remparts ;
Le plus grand des guerriers te cédoit en vaillance.

Semblable au noir cyprès sous le fer abattu,
Ou tel qu'un chêne altier renversé par l'orage,
Achille, en succombant, reste au loin étendu,
Et la poudre sanglante a souillé son visage.

Enfermé dans les flancs d'un cheval trop fameux,
Il n'eût jamais surpris et le peuple de Troie,
Et Priam qui, sans craindre un don offert aux dieux,
Se livroient follement aux plaisirs, à la joie.

Non, c'est à force ouverte, à la clarté du jour,
Qu'il eût, ô crime affreux ! ô rage meurtrière !
Égorgé les vieillards, et les fils, et la mère
Qui portoit dans son sein le fruit d'un tendre amour.

Cependant Jupiter, fléchi par ta prière,
Attendri par les pleurs de la belle Vénus,

Avoit permis qu'Énée, emmenant les vaincus,
Élevât d'autres murs sous un ciel plus prospère.

Des muses de la Grèce ô puissant protecteur!
Jeune et brillant Phébus, qui dans les eaux du Xanthe
Baignes ta chevelure en boucles d'or flottante,
De ma lyre soutiens et la gloire et l'honneur.

J'ai reçu d'Apollon tous les dons du génie,
Le beau nom de poète, un luth harmonieux:
O vous, jeunes beautés, charmes de l'Ausonie,
Et vous, jeunes Romains, nés d'illustres aïeux,

Chantez la déité qu'à Délos on encense,
Qui lance un trait mortel aux habitans des bois;
Et, des vers de Lesbos retenant la cadence,
Aux doux sons de ma lyre accordez votre voix.

A l'envi célébrez et le fils de Latone,
Et Phébé dont les feux percent les sombres nuits,
Qui jaunit les moissons, qui colore les fruits,
Et d'un nouvel éclat tous les mois s'environne.

Un jour, du tendre hymen ayant formé les nœuds,
D'Horace, direz-vous, aux fêtes séculaires,
Vierge encor, j'ai chanté l'hymne mélodieux,
Et les dieux sont pour nous devenus plus prospères.

M. Laumier, du Jura, a payé son tribut accoutumé par les stances suivantes :

Heureux! heureux! celui que le destin prospère
A fixé sur le sol où sont nés ses aïeux,
Et qui, dès le matin, d'un bras laborieux
Cultive en paix les champs que cultivoit son père.

Par un riant espoir éveillé chaque jour,
Des plaisirs purs et vrais accueillent sa jeunesse;
Et la bonté des dieux réserve à sa vieillesse
Un souris caressant et des regards d'amour.

Ces champs qu'il rend féconds, ce toit couvert de chaume,
Dont l'abri fut toujours offert à l'étranger,
Ce siége de gazon, ce modeste verger,
Sont ses biens, son palais, son trône et son royaume.

Voyez dans cet enclos ses sujets innocens :
La chèvre aux pieds légers, la brebis indolente
Et des peuples ailés la tribu turbulente,
Tous soumis sans murmure à ses ordres puissans.

Un travail salutaire, abrégeant ses journées,
Fait naître sous ses yeux et les fleurs et les fruits;
De ses efforts heureux amassant les produits,
Par ses riches moissons il compte ses années.

Des biens qu'il se créa son cœur est enchanté.
En bénissant des cieux pour lui toujours propices,
Dans la vigueur de l'âge il cueille avec délices
Les fruits de ce pommier qu'enfant il a planté.

Quand aux fureurs du Nord la nature est en proie,
Auprès d'un tronc noueux qui brûle en petillant,
D'enfans beaux et joyeux un essaim sémillant,
Groupé sur ses genoux l'énivre de leur joie.

Tout rappelle à son âme un touchant souvenir:
Ce chêne aux longs rameaux ombragea son vieux père;
Sous ces rideaux de serge, il voit encor sa mère
Étendre avec effort ses bras pour le bénir.

Heureux l'homme des champs! s'il est pauvre, il l'ignore;
Sans posséder de l'or il sait faire du bien,
Et, dans cette chaumière où nous ne trouvons rien,
Sa charitable main trouve à donner encore.

Les feux d'un soleil pur éclairent tous ses pas,
Un doux repos l'attend sur un lit de feuillage.
Que lui faut-il de plus?... Simple enfant du village,
N'est-il pas riche assez des besoins qu'il n'a pas?

Rien de ses goûts naïfs ne corrompt l'innocence;
Étranger aux débats, aux mœurs de la cité,
A son terme il mourra, plein de tranquillité,
Sans avoir soupçonné son heureuse ignorance.

O vous, qui des grandeurs portez partout l'ennui !
Par des rapports trop vrais n'attristez point sa vie ;
Laissez-le sans remords, sans regrets, sans envie,
Croire tout l'univers simple et bon comme lui.

Éloignez de ses yeux une horrible lumière :
Il croit à la vertu, respectez son erreur;
Que cette illusion dont se berce son cœur
De ses illusions soit encor la dernière !

M. Tercy, du Jura, vous a fait hommage d'un morceau de poésie, sous le titre de *Souvenirs d'Illyrie*, et M. Gindre de Mancy, nouvellement élu membre de la Société, vous a payé son tribut par l'envoi d'un petit poème intitulé *le Déjeûner*.

Une ode sur *la Charité* vous a été offerte par notre confrère M. le docteur Germain, et vous avez distingué quelques-unes de ses strophes.

M. Lacroix, jeune homme de cette ville, qui annonce d'heureuses dispositions, a voulu mêler aussi sa voix à celle des poètes qu'inspirent les malheurs, les souvenirs et les destinées de la Grèce.

Mais vous avez parmi vous celui qui, le premier, a célébré dignement le triomphe de Navarin, et qui naguère s'est rendu le fidèle et éloquent interprète

de tous les cœurs francs-comtois, lors du passage de Madame la Dauphine à Besançon. M. Viancin, qui vous a fait hommage du recueil de toutes ses poésies, ajoutera un nouvel intérêt à cette solennité, en vous récitant quelques-uns de ses vers.

Parmi les objets d'art qui vous ont été offerts cette année, vous avez distingué les dessins de M. Gay, de Lons-le-Saunier, et de M. Vandel, de Saint-Claude, le portrait lithographié de notre célèbre Janvier, ancien horloger du Roi, et deux vases en marbre, sortis de l'attelier de M. Boudon, propriétaire et entrepreneur de la belle carrière de marbre de Chassal, près Saint-Claude.

Votre Musée s'est de plus enrichi d'un grand nombre de médailles offertes par MM. Tremeau, Lemire, Devaux, Piard, Monnier, Balland, Gorin, Curé, et autres.

Si la Société d'Émulation, fidèle au principe de son institution, se fait un devoir d'encourager tout ce qui porte l'empreinte d'un talent honorable, et accueille avec faveur le tribut des sciences, de la littérature et des arts, elle réserve toutefois son plus vif intérêt pour les découvertes et les perfectionnemens qui se rapportent à l'agriculture et à l'industrie, ces deux sources principales de la prospérité publique.

Les agronomes formoient depuis long-temps des vœux pour que l'on donnât plus d'extension aux

prairies artificielles qui conviennent surtout dans nos montagnes, où l'élève des bestiaux et la fabrication du fromage sont les deux objets les plus importans de l'économie rurale. Le sainfoin ou esparcette est, depuis une vingtaine d'années, cultivé avec succès dans diverses parties du département; mais cette plante fourragère n'est point encore multipliée autant que l'exigeroit l'intérêt bien entendu du pays, et il sera encore long-temps utile d'offrir aux habitans de nos campagnes des exemples remarquables de l'heureux effet des prairies artificielles.

C'est ce que vient de faire M. Chevillard dans la commune de Vevy, située sur le premier plateau du Jura.

Cet agronome éclairé vous a décrit, dans une de vos dernières séances, les opérations pénibles auxquelles il s'est livré pour défricher et fertiliser une étendue de trente journaux de terre encombrée de roches et de broussailles. Du maïs et des pommes de terre furent d'abord confiées au nouveau sol que cette culture améliora. Du froment succéda aux récoltes sarclées ; et, au printemps suivant, un semis d'esparcette, fait avec les précautions les plus propres à en assurer le succès, prépara pour la seconde année, après une belle récolte de froment, deux coupes abondantes qui ne rendirent pas moins de deux milliers de fourrage sec, par journal, et qui en donnèrent un tiers de plus l'année suivante.

Par ces procédés, trente journaux de terre qui produisoient à peine un revenu de deux cents francs, rendent aujourd'hui au-delà de mille francs par la

vente seule des herbes au moment de la récolte ; par conséquent sans frais pour le propriétaire, et sans compter le produit éventuel des secondes herbes qu'on peut évaluer, année moyenne, à deux cents francs.

Une autre amélioration a été tentée par le même agronome. Déjà cinq journaux de terre sont ensemencés de sainfoin dit *à double coupe*, et la récolte de cette année fait concevoir l'espérance que cette dénomination sera justifiée l'an prochain.

M. Chevillard a terminé son intéressante notice par le tableau des dépenses qu'il a faites pour l'acquisition et le défrichement de ses terres, défalcation faite de tous les travaux étrangers à la préparation du sol. Toutes ces dépenses réunies n'excèdent pas douze mille francs, et nous avons vu qu'il obtient de la vente de ses herbes sur pied un revenu annuel de douze cents francs.

Indépendamment de cette amélioration particulière, M. Chevillard vous a fait connoître les résultats de l'exemple qu'il a donné aux habitans de Vevy, en vous présentant le tableau comparatif de cette commune aux deux époques de 1789 et de 1829. Il résulte de ce tableau que le nombre des animaux domestiques s'y est accru dans la proportion de 3 à 14, et que le produit de la fruitière est d'environ huit mille francs par an.

L'utile exemple que M. Chevillard a offert à la commune de Vevy par la culture de l'esparcette, M. Landry, jeune agronome plein de zèle, l'a donné à la commune de Plâne par l'introduction d'une

plante fourragère encore plus productive, et dont la prévention repoussoit la culture dans cette partie de nos montagnes.

Un mémoire adressé l'an passé à la Société d'Émulation, annonçoit déjà l'excellent parti que M. Landry avoit tiré de la luserne sur le territoire de Plâne; cette année, M. Landry vous a présenté le tableau comparatif du revenu net de son domaine composé de quarante-deux journaux avant l'introduction de la luserne, et du revenu de ce même domaine réduit à trente journaux depuis la culture de cette plante fourragère.

Le premier produit étoit de . . . . 2030f. 50c.

Le second est de. . . . . 3113 »

Voilà donc un propriétaire intelligent qui, dans un pays de montagnes, retire annuellement de trente journaux de terre, dont neuf en luzerne, plus d'un tiers en sus de ce que lui produisoient quarante-deux journaux de terre cultivés d'après l'ancienne coutume des lieux.

La Société a été tellement frappée de ces résultats, qu'elle a jugé convenable de les faire constater par un commissaire, et M. Doneux, notre confrère, juge de paix du canton de Poligny où est située la commune de Plâne, a été chargé de cette mission.

Il résulte de son rapport que l'exactitude des renseignemens transmis par M. Landry est attestée par toute la commune : que l'exemple de cet agronome a déterminé déjà le quart des propriétaires de Plâne à cultiver la luzerne qui y occupe actuellement une trentaine de journaux, et que ce village possède au-

jourd'hui deux fruitières où l'on fabrique dix huit mille kilogrammes de fromage.

Par toutes ces considérations, vous avez décidé qu'une médaille d'encouragement seroit décernée à M. Landry dans la séance publique.

Un autre agriculteur, dont les travaux aratoires excitent tout votre intérêt, M. Joseph Boulier, propriétaire à Liefnans, laboure, depuis cinq ans, les terres de son domaine qui contient plus de cent cinquante journaux, avec une charrue à double soc qu'il a imaginée et qui n'est jamais attelée de plus de trois chevaux. Il sème aussi son blé de Turquie en lignes parallèles, au moyen d'un semoir dont Hugonet, de Blye, partage avec lui l'honneur de l'invention. Joseph Boulier opère tous les sarclages du maïs et de la pomme de terre avec une petite houe à cheval, ce qui lui procure une immense économie de temps; car un seul jour lui suffit pour sarcler ou pour butter quatre journaux de maïs et deux de pommes de terre. Ces essais, dont cet agronome a tout le mérite, puisqu'il n'a jamais vu les instrumens perfectionnés de nos modernes agriculteurs, ces essais, dis-je, qui ont été constatés déjà deux fois par MM. Lemire et Pyot, commissaires nommés pour vérifier les faits, vous ont paru assez intéressans pour vous déterminer à offrir, dans cette séance, une médaille d'encouragement à M. Joseph Boulier.

Un ancien militaire qui, retiré dans un domaine rural du canton de Lons-le-Saunier, cherche à

donner de bons exemples à ses voisins en se perfectionnant lui-même dans la pratique de l'agriculture, s'est transporté cette année, pour son instruction, à la fête agricole de Roville qui a eu lieu le 8 juin dernier, et qui consiste dans un concours solennel de charrues. Pour rendre son voyage plus fructueux, notre zélé compatriote avoit eu soin de prendre, dans les annales publiées par M. Matthieu de Dombasle, une idée générale de la ferme exemplaire de Roville. Arrivé sur les lieux, il a tout examiné dans le plus grand détail, nature du sol, culture des terres, instrumens aratoires, machines à battre, intérieur de la ferme, bestiaux, institut agricole, etc.; et à son retour, il s'est empressé de rédiger, sur tous ces objets, une notice dont il vous a fait hommage et que les agronomes de la Société d'Émulation consulteront sans doute avec profit.

M. Dalloz, de Raynans, notre savant et laborieux confrère, qui s'est beaucoup occupé de perfectionner, en les simplifiant et les mettant à la portée de tous les laboureurs, les machines à battre le blé, vous a donné communication des résultats très-économiques qu'il en obtenoit depuis quatre ans, et vous avez jugé son procédé si important, que vous avez chargé M. Boichod, membre de la Société, de se transporter à Raynans pour constater les avantages annoncés. M. Boichod vous a fait rapport que, s'étant rendu chez M. Dalloz le 7 novembre dernier, il y a vu travailler la machine à battre le blé. Elle étoit mise en mouvement par deux hommes, au

moyen de deux manivelles adaptées aux extrémités de l'axe de la roue motrice. Une femme étoit occupée à fournir le blé en gerbes, à l'étendre sur la table et à le pousser entre les cylindres cannelés. Un enfant de quatorze à quinze ans étoit chargé de débarrasser la machine de la paille battue qui, sans cela, se seroit accumulée au-devant d'elle.

Après un examen attentif, M. Boichod s'est convaincu que cette machine, bien servie, pouvoit dépouiller de son grain vingt-cinq gerbes par heure, ce qui produisoit deux cent cinquante gerbes dans un travail de dix heures. Mais dans l'arrondissement de Dole, un ouvrier ne bat dans sa journée que vingt gerbes, qui donnent en général quatre doubles décalitres de blé; quatre personnes en obtiendroient seize, et au moyen de la machine de M. Dalloz, elles en obtiennent cinquante; d'où il résulte une économie considérable de peine, de temps, et par conséquent de frais, au moyen de la machine de l'invention de M. Dalloz, et dont l'établissement ne coûte que de soixante à quatre-vingts francs.

Par toutes ces considérations, vous avez délibéré qu'il seroit décerné, dans cette séance, une médaille d'encouragement à M. Dalloz.

M. Bailly, pharmacien en chef de l'hôpital de Besançon, et nouveau correpondant de la Société d'Émulation, lui a adressé une notice sur le froment locular, *Triticum monococcum* (Lin.), auquel notre savant confrère trouve les avantages suivans : cette céréale, qui a la propriété de croître dans les plus

mauvais terrains, et de retenir les terres par ses racines traçantes et nombreuses, peut être une ressource précieuse dans plusieurs parties de nos montagnes exposées aux ravages des eaux, lors de la fonte des neiges. La multiplication extraordinaire de ce froment peut compenser et quelque façon la petitesse de son grain ; il peut remédier à la rareté du blé dans les années où celui-ci manqueroit. Son gruau, préparé au lait, fournit un aliment aussi sain qu'agréable ; enfin sa tige qui est un bon fourrage, peut offrir aussi un moyen d'industrie très-lucratif dans la fabrication des chapeaux de paille, d'après la méthode italienne.

Le même correspondant vous a fait hommage d'un mémoire plein d'intérêt, sur l'agriculture considérée dans ses rapports avec les arts industriels. Après avoir étudié ces rapports dans les temps anciens et modernes, l'auteur recherche les moyens de diriger la classe agricole vers un travail plus productif, pour augmenter ses ressources, et il parcourt tous les genres d'industries auquels se livrent déjà et pourroient se livrer encore les habitans de la haute et de la moyenne montagne où il désireroit voir s'introduire la fabrication des chapeaux de paille, des draps, des toiles, avec les produits tirés du pays même.

L'année qui vient de s'écouler a été doublement heureuse pour la Société d'Émulation, car n'ayant à regretter la perte d'aucun de ses membres, elle a fait plusieurs acquisions importantes.

Les nouveaux correspondans de la Société, sont :

MM.

Bavoux, professeur adjoint à l'école de droit de Paris.
Bailly, pharmacien en chef de l'hôpital militaire de Besançon.
Bollu-Grillet, docteur en médecine, à Dôle.
Boudon, manufacturier et propriétaire de la marbrerie de Chassal, à Saint-Claude.
Dalloz, du Jura, avocat à la cour de cassation.
Fèvret de Saint-Mémin, conservateur du musée de Dijon, et correspondant de l'Institut.
Gindre, du Jura, homme de lettres, à Paris.
Janod, du Jura, conseiller à la cour royale de Paris.
La Martine, (de) homme de lettres, et membre de l'académie française.
Vallot, docteur en médecine et secrétaire de l'académie de Dijon.

Après la lecture du compte rendu, M. Gerrier à pris la parole et a entretenu la Société des améliorations que les travaux de quelques-uns de ses membres avoient déjà introduites dans l'agriculture du département, et de celles qui restoient encore à opérer. Il a recherché les causes de l'élévation actuelle du prix des blés, et déploré l'extension donnée aux plantations de vignes. Puis il a félicité le pays de la faveur qu'ont prise les prairies artificielles, et a indiqué les moyens de perfectionner nos différentes races d'ani-

maux domestiques. Il a ensuite appelé l'attention des agronomes sur la pomme de terre qui, depuis quelques années, ne donne que de foibles récoltes, et a cherché à apprécier les circonstances sous l'influence desquelles cette culture a dégénéré. Ses observations l'ont conduit à donner à ce sujet des conseils utiles qui sont consignés dans le mémoire imprimé dont M. Gerrier a fait lecture, et qui se termine par des considérations sur les diverses engrais et amendemens que réclament nos terres, des vœux pour la plantation du mûrier, l'éducation des vers à soie, et surtout pour la création d'une ferme-modèle à laquelle seroient réunis un atelier d'instrumens aratoires perfectionnés et une pepinière départementale.

M. Monnier, conservateur du Musée, a communiqué la notice suivante sur les antiquités de la ville de Lons-le-Saunier.

Soit timidité, soit réserve, soit absence de preuves suffisantes, presque tous les auteurs qui ont écrit sur Lons-le-Saunier, ont craint de placer son berceau dans les âges contemporains de la domination romaine; mais aujourd'hui que le temps restitue à cette ville quelques-uns de ses plus anciens titres, ne sera-t-elle pas admise à faire enfin la preuve de l'antiquité de son origine?

Dom Grappin l'a proclamé hardiment. Après avoir avancé pourtant, dans son *Histoire abrégée du Comté de Bourgogne*, que les Salines de Lons-le-

Saunier étoient encore inconnues au sixième siècle, il semble se rectifier dans ses *Recherches sur les anciennes monnaies* de la même province, lorsqu'il dit, en parlant du commerce de la Séquanie avec la capitale du monde : « Si l'Italie fournissoit à nos « pères les choses de luxe, comme les statues et les « autres ouvrages en marbre, on faisoit grand cas à « Rome, au rapport de Strabon, des viandes salées « qu'ils préparoient avec les eaux de Salins, de « Montmorot et de Lons-le-Saunier, et quoiqu'ils « n'eussent appris que des Romains eux-mêmes la « manière d'en tirer du sel. »

Certainement Strabon n'a pas spécifié les localités de la Séquanie où se fabriquoient ces viandes salées, mais Dom Grappin l'interprète avec assurance, quand il désigne lui-même les points où des sources salines ont pu donner naissance à cette branche d'industrie. Tous ces trésors naturels, qui enrichissent des territoires d'ailleurs fertiles, ont dû être appréciés par les habitans de la Gaule, et par conséquent être connus des Romains nos vainqueurs. Telle a été la pensée de Dom Grappin : elle est si simple, qu'il faut s'étonner qu'elle ne soit pas venue à ses devanciers ; et si c'est encore là une conjecture, elle est du moins de celles qui ont force de démonstration pour des esprits judicieux.

Je me suis toujours associé à cette manière de voir, et je regrettois qu'elle ne reposât encore encore que sur une assertion de probabilité. Seulement, je n'ignorois pas qu'à diverses époques, le hasard avoit fait rencontrer quelques antiques à la surface du

territoire de Lons-le-Saunier : un petit faune de cuivre couronné de feuillage et finissant en terme; une petite épingle d'or surmontée d'une tête coiffée à la grecque; une lampe de terre ornée de pampres et de la figure d'un Amour versant un panier de raisins; une médaille de Néron en or; plusieurs en bronze de l'empereur Maximien. Mais j'étois loin d'en rien conclure: on a perdu partout de pareilles choses, sans que cela doive tirer à conséquence pour l'importance des lieux où on les retrouve.

Il n'en est pas de même des objets qui sont enfouis parmi de vieilles ruines; et c'est sur ce dernier genre de découvertes qu'il y a plus de fond à faire en faveur de l'antiquité de *Lædo-salinarius*.

Au mois d'août 1827, lorsqu'on fouilloit les fondations de la clôture du chantier, entre l'église des Cordeliers, aujourd'hui paroissiale, et la promenade de la Chevalerie, les manœuvres recueillirent, avec des pièces de monnoies d'Auguste, de Nerva et de Constantin, des vases mutilés de *terra campana* et de pâte fine; des meules de moulins à bras, du genre des *trusalites*. La continuation des travaux de l'année suivante procura des médailles d'Adrien, de Claudius et de Tetricus, même une médaille consulaire. Elle fit découvrir en même temps, dans ce sol formé de vieux décombres, deux couches de charbon et de tuiles annonçant deux catastrophes arrivées en des siècles différens, et déjà fort éloiguées de celui où nous vivons.

Plus haut, à l'emplacement de l'ancien collége, le creusage fut plus profond. Alors, trois lits de

tuiles, de charbons et de charpentes écrasées se montrèrent aux regards surpris. Le plus récent, à six pieds en terre, où l'on ramassa du blé noirci et un sou du règne de Henri IV, paroît devoir se rapporter à l'incendie de Lons-le-Saunier par d'Assonville, un des capitaines de ce Prince, en 1595 ; le second, à six pieds encore plus bas, paroît dater de 1535, époque où le couvent des Frères prêcheurs et tout le quartier qui l'environne, furent détruits par l'effet de la malveillance de deux Italiens, qui, si l'on en croit la tradition, n'ayant pu racheter les étendards flottans sur le mausolée d'un prince d'Orange, auroient anéanti par la flamme ces nobles trophées de la victoire ; enfin, le plus ancien, à huit pieds plus bas encore, c'est-à-dire, à vingt pieds du niveau du sol, présentoit des signes non moins frapppans d'une violente destruction.

C'est là que l'on retrouva de cette poterie fine, vernissée, sigillée, ornée de figures, telle enfin que l'on en recueille aux ruines toutes romaines du lac d'Antre, de Mandeure, de la *Somme*, et dans les séjours de la septième légion sur le Rhin. C'est aussi là que l'on releva une poignée de médailles de Nerva, d'Antonin, de Faustine, de Dioclétien, de Constantin, sans mélange d'aucun autre objet que l'on puisse raisonnablement attribuer aux temps modernes. De cet ordre sont, non-seulement des urnes, des amphores brisées ; un *sympulum* de terre ; l'anse d'une aiguière d'airain, terminée par une tête coiffée à la manière des Daces ; un couvercle en pavillon quadrangulaire, de même métal ; les pieds de deux vases d'airain, et une sonnette de cuivre ; les débris

d'un fut de colonne de marbre, dont la hauteur a dû être de dix pieds; mais surtout deux tombeaux formés de dalles et renfermant les dépouilles de trois guerriers dont l'armure étoit digne d'attention. Ce n'étoit pas la grande épée gauloise, mais l'épée romaine, longue de deux pieds et large de deux pouces. Quant aux plaques de fer damasquinées en argent qui furent tirées de ces deux sépultures, ce sont des ornemens de baudriers, à comparer pour les dimensions et pour le genre de dessin, à ceux que l'on a découverts en d'autres endroits de la France, notamment à Montbellet sur les bords de la Saône maconnaise; au camp du Mont-Afrique, près de Dijon; à Saint-Martin du Mont, dans le Bugey; à Marnoz, près de Salins; et à Blye, sur le théâtre de la grande bataille que Vercingentorix livra à César au-dessus du premier plateau du Jura.

Une remarque qui n'est pas sans intérêt, c'est que les sépultures de Lons-le-Saunier existoient dans une couche de terrain brûlé, mêlé d'ossemens humains, et dans lequel étoient des pans de murs calcinés par le feu. Nous seroit-il permis de juger par la présence de ces ossemens, de ces tombeaux, de ces urnes et même de cette colonne isolée, que ce lieu étoit le champ de deuil ou polyandre de *Lædo*, sous les empereurs? Si vous l'admettez, vous reconnoissez par là même, autour de ce cimetière romain, une population assez importante, et cela à une période de temps, où, franchement, on n'osoit pas encore en supposer la présence positive; mais où le témoignage de Strabon, qui la rendoit probable, se trouve aujourd'hui complètement justifié.

M. Viancin a lu quatre morceaux de poésies, dont les trois premiers sont des imitations de Thomas Moore.

LE PREMIER RÊVE D'AMOUR.

Ils ne sont plus ces jours d'heureuse ivresse
Où la beauté fit palpiter mon cœur,
Ces doux pensers, charmes de ma jeunesse,
Dont l'amour seul étoit l'inspirateur.
Un autre espoir peut s'éveiller encore;
Un feu plus calme en mon sein peut éclore,
Qui dans mes yeux se revèle à son tour;
Mais il n'est rien, jamais rien dans la vie
Qui soit si doux et si digne d'envie
Que le premier rêve d'amour.

Quand le poète aux fleurs de son jeune âge
Voit succéder les fruits mûrs de l'été,
Son nom grandit et désarme le sage
Dont les dédains irritoient sa fierté:
Mais du sommet de sa gloire affermie
Il descendroit pour ce mot d'une amie,
Ce tendre aveu qui fit son plus beau jour;
Il changeroit une palme immortelle
Contre un sourire, un regard de sa belle
Et le premier rêve d'amour.

Oh! ton image est toujours révérée,
Céleste objet de nos premiers soupirs;
Jusqu'au trépas elle reste sacrée
Et vient planer sur tous les souvenirs.
Mais cet élan de notre ame ravie,
Ce songe ailé du matin de la vie,
Dès qu'il s'envole est perdu sans retour;
C'est un parfum trop prompt à se répandre,
Il s'évapore, et rien ne peut nous rendre
Notre premier rêve d'amour.

LA DERNIÈRE ROSE DE L'ÉTÉ.

REGARDEZ cette rose
Qui, la dernière éclose,
Brille au feu du matin.
Hélas! toutes flétries
Ses compagnes chéries
Ont rempli leur destin.

Pour refléter ses charmes
Et recueillir ses larmes
Il n'est plus d'autres fleurs :
Ah! ton aspect m'afflige;
Brisons, brisons sa tige
Pour la joindre à ses sœurs.

Va, pauvre solitaire,
Comme elles, sur la terre,
T'égarer et mourir.
Sous la main qui te cueille
Et doucement t'effeuille,
Hâte-toi de mourir.

Puissé-je ainsi vous suivre,
Au lieu de vous survivre,
Illusions d'amour.
Que mon destin s'achève
Lorsque mon dernier rêve
Finira sans retour!

Quand les âmes fidèles
Ont déployé leurs ailes
Et brisé tous leurs fers,
Oh ! qui peut de ce monde,
Sans que rien lui réponde,
Habiter les déserts ?

PLEURS POUR PLEURS.

Semblable au ténébreux nuage
Qui ternit l'éclat du matin,
Si le malheur sur ton jeune âge
Imprima le sceau du chagrin;
Si le temps, aux ailes glacées,
A flétri tes douces pensées
Comme il décolore les fleurs;
Viens à moi, fils de l'infortune:
La loi du sort nous est commune,
Je puis te rendre pleurs pour pleurs.

Pareil à l'or de Lagénie (1),
Non moins fugitif que brillant,
L'amour, doux songe de la vie,
A-t-il séduit ton cœur brûlant?
De l'espérance la plus belle
Une main fatale et cruelle
A-t-elle effacé les couleurs?
Viens à moi, fils de l'infortune:
La loi du sort nous est commune,
Je puis te rendre pleurs pour pleurs.

Si tous ces rêves de jeunesse
Qui bercent l'âme tour-à-tour,
Et charment jusqu'à la tristesse,
Se sont envolés sans retour;
Et si le monde impitoyable
Te laisse au tourment qui t'accable
Et ne comprend pas tes douleurs,
Viens à moi, fils de l'infortune:
La loi du sort nous est commune,
Je puis te rendre pleurs pour pleurs.

(1) Allusion aux mines d'or du comté de Vicklow, qui offrent de légères parcelles d'or à la surface, mais qui n'ont point récompensé les travaux des mineurs.

LES ANGES VISIBLES.

Oh ! laissez-moi la foi de mon jeune âge,
Froids raisonneurs qui ne croyez à rien !
Je veux toujours dans mon pélerinage,
Me confier à mon Ange gardien.

Oui, je savois dès ma plus tendre enfance
Qu'un pur esprit à ma droite placé,
Sur moi veilloit et prenoit ma défense
Contre les maux dont j'étois menacé.

J'aimois déjà cet envoyé céleste
Que l'Eternel vouoit à mon destin,
Et pour bannir toute crainte funeste,
Je le priois le soir et le matin.

Long-temps encore je le crus invisible,
Et puis soudain il m'apparut un jour ;
Oh ! qu'il me plût sous sa forme sensible !
Je tressaillis de surprise et d'amour.

Combien dès-lors je chéris sa présence !
Si tous les jours il ne se montroit pas,
Il me laissoit du moins pendant l'absence
Sa douce image attachée à mes pas.

Hélas ! trop tôt le créateur des Anges,
Parmi les cœurs assemblés dans les cieux,
Le rappela pour chanter ses louanges :
Quel sombre deuil suivit nos longs adieux !

Je ne vis plus qu'un désert dans ce monde.
Déshérité du plus doux avenir,
Je m'abimois dans ma douleur profonde,
Ne vivant plus que par le souvenir.

Le ciel enfin prit pitié de mes larmes,
Et ma raison bénit sa volonté ;
A mes regards il offrit d'autres charmes
Dans un autre ange enfant de sa bonté.

De mon chagrin colorant le nuage,
Son doux aspect fut pour mon cœur brulant
Ce qu'est au monde, à la fin d'un orage,
De l'arc-en-ciel le prisme consolant.

Près d'un autel j'ai vu mon nouveau guide
En souriant me présenter sa main :
Temps fugitif, sous ton aile rapide,
Oh ! cache-moi le terme du chemin !

Que cette fois dans les champs de lumière,
L'enfant des cieux ne me précède pas !
Que ce soit lui qui ferme ma paupière
Quand j'apprendrai le secret du trépas !

J'irai l'attendre, et mes Anges fidèles
A mes côtés tous deux seront un jour
Pour m'enlever sur leurs brillantes ailes,
Aux régions de l'éternel amour.

Oh ! laissez moi la foi de mon jeune âge
Froids raisonneurs qui ne croyez à rien !
Je veux toujours, dans mon pélerinage,
Me confier à mon Ange gardien.

M. Tremeau, à l'occasion d'une médaille en or du grand Théodose, trouvée dans un champ voisin de la rivière d'Ain, près le pont de Poitte, et offerte à la Société par M. Lemire, a rappelé les traits principaux de la vie de cet illustre empereur, et le fait particulier à l'occasion duquel fut frappée la médaille qui est le sujet de cette dissertation.

M. de Saint-Félix, jeune littérateur, qu'un hasard heureux avoit amené à la séance, a bien voulu com-

muniquer à l'assemblée un morceau de poésie, qu'elle a entendu avec un vif intérêt.

CAIUS CALIGULA.

Je te ferai consul, gouverneur de l'Afrique,
Ou bien, si tu le veux, monarque asiatique,
Roi, mage, couronné d'une tiare d'or;
Ta cour sera splendide, immense ton trésor....
O le plus merveilleux des enfans d'Arabie!
Veux-tu, pour te servir, des noirs de la Nubie?
Tu les auras. Veux-tu des chanteurs Ioniens,
Ou quelques descendans des rois Babyloniens,
Pour te faire cortége; ou des guerriers de Thrace,
Ou des Bretons, des Francs sortis des mers de glace?
Tu préfères peut-être à tous ces ours du Nord
Des Indiens parés d'un serpent qui se mord,
Comme collier de guerre; ou bien de l'Italie
Quelques fraîches beautés, Camilla, Cornélie,
Et tant d'autres? réponds, nul mortel n'égala
La puissance du dieu Caïus Caligula.
Je puis tout te donner, et ma Rome, et l'Empire,
Et le monde où mon âme avec peine respire,
Où ma divinité, lasse de triompher,
S'indigne de la terre et voudroit l'étouffer.
Tout est vide, mon fils; il me faudroit des flammes
Pour me régénérer; j'ai là comme deux âmes....
L'une vive, subtile, et l'autre qui s'endort
Sous le poids inconnu d'une torpeur de mort.
Si je laissois agir cette part de moi-même,
Je ne soutiendrois pas mon léger diadème,
Et le pâle empereur de l'univers Romain
Tiendroit à peine un luth dans sa débile main;
Et je m'assoupirois sur ma couche vermeille,
Et le ciel seroit noir.... car, lorsque je sommeille,
Tout dort et tout s'éteint dans les hauteurs des cieux,
Tout cesse d'exister, les hommes et les dieux,

Excepté Jupiter qui brandit son tonnerre,
Et qui veille sur moi.... Jupiter est mon père.
On m'a cru jusqu'ici par Tibère adopté;
C'est une erreur humaine, et ma divinité
Avant tous les Césars gouvernoit cet empire;
Je régnois sous leurs traits... oui, faut-il te le dire,
Romulus fondateur, César Octavius
N'étoient que de vains noms.... le dieu c'étoit Caïus,
Lui seul depuis mille ans, debout au Capitole,
Commande à l'univers; à ma seule parole
Tout se meut, tout frémit quand je dis : me voilà.
Mortels adorez donc le dieu Caligula.

Et toi, de mon secret heureux dépositaire,
Réjouis-toi. Je veux désormais que la terre
S'incline avec respect devant ton front puissant :
Je te nomme consul, mon coursier frémissant.

Le cheval hennisoit de ses larges narines....
On auroit dit un bruit sifflant des javelines,
Et ses jarrets plioient et son pied bondissant
Écharpoit et frappoit le sol retentissant;
Et ses crins ondoyaient comme une chevelure
De comète fatale; et sa noire encolure
Tour à tour se courboit, se redressoit dans l'air,
Et de ses yeux de feu jaillisoit un éclair;
Et Caïus énivré d'un furieux délire,
S'écrioit : « le voilà, le consul de l'empire,
« Le fils que j'ai choisi, le César, le voila !
« Adorez, adorez, le dieu Caligula.... »

M. Houry a lu ensuite un savant mémoire sur l'analogie des langues grecque, latine et sanscrite.

Si notre Société d'Émulation doit particulièrement s'occuper d'objets qui intéressent le département du Jura, si la littérature ne doit avoir qu'un champ

restreint dans nos modestes travaux, si l'étude de l'ancien langage de nos pères, des patois ou dialectes de nos villages doit avoir ici la préférence sur les considérations générales de la langue française, et à plus forte raison sur la philosophie des langues; cependant nos statuts n'ont point assigné à nos foibles efforts de limites que nous ne puissions franchir selon les facultés et le genre de connoissances que notre éducation, et nos positions sociales nous ont départies. Vous voudrez donc bien permettre que je vous offre aujourd'hui quelques considérations sur les rapports qui existent entre les langues grecque et latine qui font la base principale de l'enseignement européen, et la langue des anciens sages de l'Inde, dont les Brahmes se servent encore aujourd'hui dans les cérémonies religieuses.

La langue sanscritte est une langue morte; on l'appelle la langue sacrée des Indes. Elle a donné naissance aux différens idiômes que l'on parle dans la partie de l'Asie arrosée par l'Indus et le Gange, comme la langue latine dégénérée a produit l'italien, le français, l'espagnol et le portugais. Elle se présente avec un appareil effrayant de lettres bizarres. Paulin, missionnaire au Malabar, qui a écrit une grammaire sanscritte, porte à cinquante-trois le nombre des lettres simples de l'alphabet, et à onze cent vingt-huit les lettres composées. D'autres élèvent le nombre de ces signes à plus de dix mille. Mais il ne faut point s'effrayer d'un nombre de caractères aussi prodigieux. Dans les anciens auteurs grecs on trouve également des signes

appelés ligatures qui ne sont que des lettres simples, liées entre elles par la suppression de quelques lignes communes aux deux lettres, telles que l'*æ* et l'*œ* des latins. La découverte de l'imprimerie a fait supprimer ces ligatures que les copistes n'avoient imaginées que pour gagner du temps. Il est probable que les imprimeries de Calcutta feront tôt ou tard justice de ces signes multipliés qui rendent difficile la lecture du sanscrit.

L'idiôme sanscrit, malgré son antiquité, est plus riche en mots que le grec et le latin. Il renferme tous les mots imaginables pour la théologie, les arts, la grammaire et la philosophie. Cinquante noms désignent chacun des dieux *Siva*, *Brahma*, *Vishnou*, vingt à trente noms signifient *le soleil*, *la maison* et *l'oiseau*, de sorte que, s'il est presqu'impossible de connoître parfaitement cette langue, il est très-facile d'y composer des vers et des poèmes.

Les Indiens sont persuadés que le sanscrit est l'ouvrage du Dieu *Ishvara* et de son épouse *Shatki;* qu'en exécutant l'œuvre de la création, ils ont, dans leur divin colloque, formé les lettres radicales. Les philosophes chrétiens prétendent également qu'il seroit impossible à l'homme de se créer le langage le plus simple sans le secours de la révélation. Comment, en effet, supposer que des hommes puissent imaginer un dictionnaire de mots aussi nombreux, sonores, élégans, doux, nerveux, liés entre eux par des principes généraux et des conventions si admirables. Nos langues modernes ont pu, par dérivation et par l'analogie, se former d'idiômes plus composés;

mais sans une langue inspirée, présent du ciel lui-même, il n'y auroit point de langage sur la terre; une langue est la sémence d'une autre langue, les mêmes radicaux sont employés ; ce qui varie ce sont les formes et du nom et du verbe.

DES RADICAUX.

Nous allons citer quelques racines communes à la langue sanscritte et aux langues grecque et latine. Pour le grec j'adopterai la prononciation des grecs modernes.

Dieu, en latin Deus, en grec Seos ou Zios, Zevs, en sanscrit Siva ; en latin Divus, en sanscrit Daivam. Rāgia, rādgne, correspondant au latin rex, regis, regnum, *roi*, *royaume*, *règne*.

Sămă, sĭmĭlis, *semblable ;* sam, cum, sun, *avec;* pătia, păter, pătīr, *père*, en commençant toujours par le sanscrit, māta, māter, mītīr, *mère.*

Swasa, swasra, soror, sororis, *sœur.*

Nav, navis, navs, *navire.*

Gīrasa, gīras en grec, *vieillesse.*

Jŭva, juvenis en latin, *jeune.*

Agnia, ignis en latin, *matière ignée.*

Sarpa, serpens, erpetis, *serpent.*

Kuru, kurios en grec, le *Seigneur.*

Iatru, *et* duhitru, sigatir, sigatros, *fille.*

Na *et* non, non, ne, mi (grec), non, *ne.*

Duaimadura, duas matres habens, duo matris, *qui a deux mères.*

Dadami, dono, didomi, *je donne.*

Nactam, nocte, nicta, *de nuit.*

Nanu, non, *nenni.*

Nāmam, nōmen, ŏnŏma, *le nom.*

Dĭva, dĭe, *de jour.*

Egadanda, unam dentem habens, eno dontos, *d'une seule dent.*

Maha, major, mizon, plus grand.

Knandi, en grec kteinondi, *ils tuent.*

Vahati, vehit (latin), *il porte.*

Agia, agna (latin), *une agnelle ou brebis.*

Barha, baris (grec), *poids.*

Paysa, païs, països (grec), *enfant.*

Ashva, equa, *cheval.*

DES DÉCLINAISONS.

Il y a en sanscrit trois nombres, comme en grec, le singulier, le duel et le pluriel. Trois genres, le masculin, le féminin et le neutre. Il y a huit cas si l'on compte le vocatif qui ne diffère du nominatif que parce qu'il est précédé de la particule *aih*. Le vocatif s'appelle un nominatif d'intelligence réciproque. Il n'y a pas d'article, ce qui est une différence avec le grec, et une analogie avec le latin. Dans les trois langues, les noms neutres ont trois cas semblables. — La lettre *m* est la désinence de l'accusatif. Les grecs ont la lettre *n*, les autres désinences ne pourroient être rapportées à nos langues mortes que par une analogie forcée. Cependant on remarquera le génitif pluriel en ām long, en grec ōn, en latin arum, orum, ium.

DES PRONOMS.

Le radical des pronoms a beaucoup de rapport dans les trois langues, à l'exception de la troisième personne. La lettre *m* est le radical de la première au singulier, *n* celui du duel et du pluriel. Les lettres *t* et *v* jouent le même rôle pour la seconde personne. Ainsi ma (*me*),

tva (*te*), nau, vau, na, va, mayi, tvayi, correspondent à me, te, nos, vos des latins, mihi, tibi, *et* me, te, spho, no des grecs, (dialecte dorien).

Les pronoms interrogatifs kă, kĭam, kim, dont l'accusatif est kam, kām, kim, qu'on pourroit écrire qua, quiam, quim, quam, quām, quim, l'ablatif kau, prononcer quo, kai ou quæ, ont un rapport frappant avec quis, quæ, quid, quem, quam, quid, quo, quæ des latins. On sait que le grec est également analogue au latin pour l'adjectif relatif.

DES NOMS DE NOMBRE.

Il n'y a pas la moindre différence entre les trois langues, l'analogie est parfaite jusqu'à cent.

Ecam signifie *un*, et shatam, en latin centum, signifie *cent*, ecaton en grec, *un cent*.

Dwiam, duo, duo, *deux*.

Tryam, tres, tris, *trois*.

Kiatvaram, quatuor, tettares, *quatre*.

Pankiamam, quinque, pente, *cinq*.

Szashdam, sex, ex, *six*.

Saptamam, septem, epta, *sept*.

Actamam, octo, octo, *huit*.

Navamam, novem, ennea, *neuf*.

Dashamam, decem, deca, *dix*.

Ekadasham, undecim, endeca, *onze*.

Duodasham, duodecim, dodeca, *douze*.

Navadasham, novem decim, decaennea, *dix-neuf*.

Viamshati, vigenti, icosi pour iconti, *vingt*.

Triamshati, trigenti, triaconta, *trente*.

Saptati, septuagenti, eptaconta, *septante*.

Voici les nombres ordinaux, je n'en citerai que quelques-uns.

Prathama, primus, protos, *premier.*
Septami, septimus, ebdomos, *septième.*
Dashami, decimus, decatos, *dixième.*
Viamshami, vigesimus, icostos, *vingtième.*

DES CONJUGAISONS.

On ne peut mieux faire connoître le système des conjugaisons qu'en comparant les temps analogues du sanscrit et du grec pour un verbe dont la racine est commune.

PRÉSENT. Dădāmĭ, dădāsi, dătati, dĭdōmĭ, dĭdōs, dĭdōsĭ, *je donne, tu donnes, il donne.* Dădhāmă, dădhătă, dădantĕ, dĕdŏmĕn, dĕdŏtĕ, dĭdōntĭ, *nous donnons, vous donnez, ils donnent.*

IMPÉRATIF. Dada, en latin da ou dede, du verbe dedo, en grec didos, *donne*; dădătŭ, dĭdŏtŏ, *qu'il donne*; dădătŭ, didote, *donnez*; dădāntū, dĭdōntŏ, *qu'ils donnnent.*

IMPARFAIT. Les grecs ajoutent au radical la lettre *e*, brève, qu'on appelle l'augment. Dans la langue sanscritte, c'est la lettre ă qui indique ce temps passé, ădădăm ĕdĭdŏv, *je donnois.*

Indiquons la première personne du parfait d'un autre verbe, tudati, tudami, *je pique.* PARFAIT. Tudōda, *J'ai piqué*, tutōdima, *nous avons piqué.* Analogie remarquable, tundo, *je frappe*, qui fait totundi, totundimus, parfait, avec redoublement fréquent chez les latins, et qui a lieu généralement dans la langue grecque.

Il y a trois espèces de futurs. Nous ne citerons que celui qui a du rapport à l'idiôme hellénique. La lettre *s* est la figurative du futur. Zeuxo, *je joindrai*, zeuxeis, *tu joindras*, et en sanscrit junkshami, junkshasi.

Participe présent. Adan, féminin ădanti, ĕdēns, ĕdēntis, *mangeant* ou qui *mange*.

Participe passé. Yuncta, junctus, *joint*, datua, *donné*.

Supin. Yoctuam, junctum, *à joindre*, datuam, *à donner*.

Des verbes grecs composés d'une préposition et d'un radical, admettent l'augment entre la préposition et le radical, il en est de même en sanscrit, avec les contractions ordinaires aux deux langues.

Il y a dans cette langue un verbe régulier qui signifie *je suis*, *tu es*, *il est*, etc. Mais il y en a un irrégulier qui a plus de rapport avec le latin : asti, est, *il est*, sandi, sunt, *ils sont*. Le verbe *aller* est aussi irrégulier : ētī, it, *il va* ; yanti, eunt, *ils vont*.

LA SYNTAXE.

Il y a une analogie parfaite dans les trois langues pour les règles de la syntaxe. Les inversions sont permises dans la construction des phrases. Les différens cas expriment les diverses relations d'une manière absolument identique. Le sujet de la phrase est au nominatif, le régime direct l'accusatif, le datif est le régime indirect. La possession s'exprime par le génitif, et les divers ablatifs expriment les relations de cause, d'instrumens, de lieux, etc. Quelques verbes gouvernent deux accusatifs ; mais dans les trois langues il y a une préposition sous-entendue ; Exemple : *il porte un fardeau à la maison*, pondus domum vehit, bharam grham vahati.

La grande difficulté dans l'étude de cette langue, ne vient donc point des principes de la grammaire, mais de la combinaison des mots et de la disposition des phrases, ou des simples propositions qui ne sont point séparées par des repos, par des points et virgules.

On fait un seul mot de l'adjectif et du substantif; et si l'un des mots finit par une voyelle ou par un *m*, et que l'autre mot commence par une voyelle, il y a contraction, et il faut souvent beaucoup d'habitude pour retrouver la voyelle initiale et la reconnoître dans la diphtongue qui l'a remplacée. Il y a encore quelque rapport entre les trois langues à cet égard. Dans les mots composés, l'*n* suivi d'un *l* se change en *l*, comme dans les mots latins : *illuxit* pour *inluxit; d* suivi d'un *n* se change en *n : adnuere* en *annuere*.

DE LA VERSIFICATION.

La versification est analogue à celle des Grecs et des latins. Les vers sont composés de pieds où l'on emploie un certain nombre de brèves et de longues. Une observation que je crois nouvelle, c'est que les mots communs aux trois langues (j'en ai cité plusieurs dans ce mémoire) ont la même quantité. Si une syllabe est longue ou brève en sanscrit, elle est longue ou brève en grec et en latin. Quelquefois une longue sera remplacée par deux brèves, de manière cependant à ce que l'organe de la voix mette toujours le même temps à prononcer le mot, et l'oreille à le saisir.

Exemple : gīrasa, *la vieillesse*, et suivant la prononciation des Grecs modernes, gīras, l'*i* est long ; rāgiam, *le roi*, rēgem, *ra* et *re* sont deux longues; pătia, păter, pătir, *a* est bref; māta, māter, mātir, *a* est long. *Patri* et *matri* sont deux cas indirects, de même quantité, communs aux trois langues. Nāmam, nōmen, ŏnŏma, nā et nō sont deux longues, remplacées en grec par deux brèves : ŏnŏ.

Je n'ai ni le temps, ni les moyens de poursuivre

cette comparaison des trois langues. Il seroit facile de démontrer que les figures de pensées et de mots sont également les mêmes, que les poèmes ont les formes semblables. Je me bornerai à vous parler du poème appelé *magha*, poème du premier ordre, dont on admire dans l'Inde la correction, la clarté et l'élégance du style, rempli d'expressions énergiques et de pensées sublimes. Ce poème religieux raconte les œuvres du dieu Wishnou, ses combats avec Iranie, sa victoire sur le prince des mauvais génies.

Voici le début de ce poème :

« Le dieu de la lumière, le flambeau de l'intel-
« lect, le vengeur du crime, la sainteté même, le
« maître de l'univers, qui remplit le monde de sa
« gloire, dieu qui existe par lui-même, considé-
« rant sa volonté et son intelligence infinie, se
« trouve seul semblable à lui-même et le plus
« parfait des êtres. Ce dieu Wishnou, qui habite
« dans les cieux, a entrepris une guerre à mort
« dans le monde contre un mauvais génie, contre
« Iranie, le plus terrible des géans.
« Racontez la colère de l'homme-Dieu, décrivez
« le pays, la guerre, le chef illustre de l'armée, le
« combat si inégal entre les deux génies, le serpent
« vaincu expirant à ses pieds, etc. »

Vous voyez, comme dans les poèmes épiques de la Grèce et de Rome, l'exposition du sujet et l'invocation.

Terminons, Messieurs, en observant que ces trois langues mortes paroissent des émanations d'une langue primitive, et qu'elles ont pris leurs élémens à une source commune. Il y a lieu de croire que les langues ressemblent à ces arbres majestueux, qui, faibles dans leur naissance, grandissent, couvrent le sol de leur épais feuillage, et meurent; mais de leurs troncs surgissent de jeunes rejetons qui conservent le type ou le caractère principal de leur origine, caractère indélébile, malgré les nombreuses altérations qu'elles subissent. Il seroit facile de démontrer qu'il n'y a pas une seule langue, morte ou vivante, qu'on puisse regarder comme primitive. Elles sont toutes semblables au sol que nous habitons, et qui offre des traces d'une origine plus ou moins récente.

Le progrès des sciences et des arts nous oblige souvent à créer de nouveaux mots. C'est un besoin qui se présente tous les jours, et cependant l'expérience démontre que nous empruntons, soit dans notre langue maternelle, soit dans les langues étrangères, les élémens dont ils se composent. Il paroît donc impossible de créer de nouveaux élémens du langage. Nous combinons des racines connues, mais nous les altérons si peu, que l'homme instruit sait les retrouver dans les idiômes des peuples qui souvent paroissent avoir eu très-peu de relations entr'eux.

Après la dissertation de M. Houry, il a été fait lecture de quelques fables inédites, adressées à la Société par M. d'Hautecourt.

LA MONTAGNE ET LE PASSANT.

Un homme sage et riche en même temps....
Comment ! diront certaines gens,
Vous connaîtriez un tel homme !
Dites-nous donc comme on le nomme.
Vîte nous écririons son nom en lettres d'or,
Pour le faire afficher aux deux bouts de la France.
A la sagesse il joint encor
La douceur et la bienfaisance.
Après avoir, depuis dix ans,
Quitté la ville et les plaisirs bruyans,
Dans une campagne agréable
Il goûte un bonheur véritable.
Autour de sa demeure il n'est point d'indigens;
Il déteste le luxe et la magnificence;
Mais, grâce à lui, fermiers et paysans,
Tout est joyeux et vit dans l'abondance.
Un jour, de ses anciens amis,
(C'étoient des messieurs de Paris
Avec une nombreuse suite)
A notre campagnard vinrent rendre visite.
Il les accueille au mieux, leur fait voir ses jardins,
Ses clos, ses champs, ses bois, une vaste prairie
Où de nombreux troupeaux broutoient l'herbe fleurie.
Tout cela n'étoit pas du goût des citadins,
Aussi l'un deux lui dit : comment as-tu pu faire
Pour te résoudre à vivre solitaire,
Pour renoncer au monde, à tous ses agrémens?
A quoi te servent tes talens,
Et ta fortune et ta naissance ?
Je te le dis en conscience,
Tu ferois beaucoup mieux de quitter ce séjour
Et de reparoître à la cour;
Tu ne pourrois manquer de plaire au ministère,
Et bientôt devant toi s'ouvriroit la carrière
Des dignités, des hauts emplois,
Tu serois Préfet en six mois,

Puis conseiller d'état; même il pourroit se faire,
Certain ministre étant au bout de son crédit....
C'est assez, dit le sage, écoute ce récit :
Un habitant de la campagne
Passoit au pied d'une montagne
Qui dominoit tout l'horizon.
Celle-ci l'appela : pourquoi, donc lui dit-elle,
Ne viens-tu pas bâtir une maison
Sur mon sommet ? la vue en est si belle
Que tu serois sans cesse en admiration ;
Tu verrois à tes pieds s'agiter les nuages,
Et le tonnerre, et les orages ;
Tu serois cent fois plus heureux
Que de croupir dans ce vallon fangeux
Où le soleil pendant la moitié de l'année
Paroît le quart de la journée,
Encor faut-il que des brouillards
Il dissipe par sa lumière
La vapeur sombre et délétère
Pour arriver à tes regards.
Quitte ce séjour de tristesse,
Viens dominer tout le pays.
De votre superbe promesse
Bien des gens seroient éblouis,
Reprit le villageois, mais ce vallon fertile
Que vous voyez avec mépris,
Non seulement m'offre un asile
Contre les vents impétueux,
Partout il présente à mes yeux
Tous les trésors de l'abondance :
Regardez ces moissons et ces arbres nombreux,
Non content de fournir à notre subsistance,
Ce vallon donne encor à tous ses habitans
De quoi faire des vêtements.
Je puis sans en sortir vivre heureux et tranquille,
Et n'irai point chercher un domicile
Sur d'arides rochers couronnés de frimats,
Souvent entourés de nuages,
Où l'on ne trouve au lieu de verdure et d'ombrages
Que précipice à chaque pas.

LE PHILOSOPHE ET LE PAYSAN.

Aux limites de l'Océan,
Quoique des mieux lestés, un vaisseau fit naufrage.
Un philosophe, un paysan,
Furent assez heureux pour gagner le rivage.
Tout le reste périt : soldats et matelots
Furent engloutis dans les flots.
Sans espoir de secours, en une île étrangère,
Nos deux hommes n'osoient penser à l'avenir;
De faim, de froid ou de misère
Peut-être, hélas! ils vont périr:
Tout les deux cheminoient en un profond silence
Vers le sommet d'une éminence;
Déjà le philosophe, en voyant le pays,
Dit à son compagnon : n'ayons plus de soucis,
Je te promets une heureuse existence,
J'aperçois une ville où bientôt ma science
Me fera de nombreux amis.
Je veux y fonder une école
Où je ferai connoître à ce peuple nouveau
Tout ce que la morale a de grand et de beau ;
Tu verras ce que peut te donner ma parole.
Je lui démontrerai le système opportun
De l'idéologie avec le sens commun.
Mes disciples sauront que ma métaphysique
Est le délassement le plus philosophique.
De mon vaste savoir tu vas voir les effets,
Le roi, ses courtisans et ses moindres sujets,
Me combleront d'honneur, de grâces et de caresses,
Et je ressentirai l'effet de leurs largesses;
Je veux t'en faire part. Je vais en attendant,
Dans le taillis voisin, répartit le manant,
Couper un bon fagot et le vendre à la ville.
Il se fait déjà tard, j'ai ma foi grande faim ;
Si du prix de mon bois nous obtenons du pain,
J'en dormirai bien plus tranquille.

LE RENARD ET LE CORBEAU.

Pour se débarasser des rats
Qui pendant six mois de l'année
Faisoient d'incroyables dégâts,
Un jardinier mit pour appâts
Certaine viande empoisonnée.
Du haut des airs, maître corbeau
Crut cette amorce un bon morceau;
Il s'en saisit par droit d'aubaine,
Et l'emporte au sommet d'un chêne.
Un renard passoit justement,
Et le renard étoit parent
De celui qui jadis sut par son beau langage,
Aux dépens d'un corbeau, déjeûner d'un fromage.
Il court auprès du chêne en levant le museau;
« Salut, s'écria-t-il, en regardant l'oiseau,
« Salut au messager du maître du tonnerre,
« Que vois-je en ta superbe serre?
« C'est quelque mets qui vient de la table des dieux :
« C'est un débris de la blanche génsise
« Que l'on offrit hier en sacrifice.
« Pour secourir les malheureux
« Tu quittes les célestes lieux.
« C'est par ton noble ministère
« Que le grand Jupiter veut assouvir ma faim;
« Te rencontrant sur mon chemin,
« J'ai bien vu qu'il avoit exaucé ma prière. »
Le corbeau satisfait de ce discours caffard,
N'eût voulu pour beaucoup détromper le renard,
Et généreusement laissa tomber sa proie.
Le renard s'en saisit, mais courte fut sa joie,
Le poison lui donna la mort.
Puissent tous les flatteurs avoir le même sort.

L'ANE ET SES TROIS MAITRES.

Un âne avoit trois maîtres à servir :
Aussi la malheureuse bête
Ne savoit bien souvent où donner de la tête,
Et chaque jour on la voyoit maigrir.
Avec ses trois cochers notre bête de somme
Voyageoit. L'un lui dit : prends à droite, Martin ;
L'autre cria plus fort : va tout droit ton chemin ;
Et le troisième : à gauche ou je t'assomme.
Le baudet se trouvoit dans un grand embarras.
Qu'alléguer, que dire, que faire,
Pour sortir de ce mauvais pas ?
En animal d'esprit il se tira d'affaire ;
Il partit au galop, gagna le bois voisin,
Et de là fut dans un moulin
Où ne se trouvoit qu'un seul maître.
Il y vécut heureux autant qu'âne peut l'être.

LE VIEUX ET LE JEUNE CERF.

Un vieux cerf disoit à ses petits enfans :
Je me souviens encore du temps
Où l'homme n'avoit point cette arme meurtrière
Qui sur nous lance le tonnerre,
Et dont le bruit affreux va porter la terreur
Jusques au fond de notre cœur.
Que vous étiez heureux, grand-père !
Reprit un jeune faon, vous avez, je le vois,
Vécu dans l'âge d'or. Mon ami tu le crois,
Reprit le vieil hôte des bois ;
Mais au lieu de fusil nos ennemis les hommes
Se servoient de la flèche avec habileté,
Et nous n'étions pas plus en sureté
Dans ce temps qu'au siècle où nous sommes.

Ces lectures terminées, M. le Président a remis à MM. Landry de Plâne, Boulier de Liefenans, et Daloz de Raynans, les médailles d'encouragement que la Société d'Émulation leur a décernées pour les bons exemples qu'ils ont donnés aux agriculteurs du Jura.



PRIX PROPOSÉS

PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA,

POUR 1830.

La Société avoit proposé, pour sujet du concours de 1829, l'histoire du pays qui forme aujourd'hui le département du Jura, depuis Jules César jusqu'à nos jours; mais n'ayant reçu qu'un seul mémoire qui n'a pas rempli les conditions du programme, elle a décidé que le concours seroit prorogé jusqu'au 15 octobre prochain, et qu'elle décerneroit, dans la séance publique du 16 novembre 1830, une médaille d'or de la valeur de 200f., à l'auteur du meilleur mémoire sur cet intéressant sujet.

La Société annonce aussi qu'elle décernera des médailles d'encouragement aux meilleurs mémoires qui lui seront adressés sur l'histoire particulière des arrondissemens, des cantons, et des villes du Jura, qui n'ont pas encore eu d'historiens.

Elle en décernera pareillement pour les ouvrages inédits, scientifiques ou littéraires, qui lui seront adressés par leurs auteurs, et qu'elle jugera intéressans, ainsi que pour toutes les améliorations importantes, soit agronomiques, soit industrielles, qu'on aura fait connoître à la Société avant le 16 octobre prochain.

La Société désirant fixer l'attention des agronomes et des naturalistes sur les circonstances particulières qui, depuis trois ans, ont nui singulièrement à la végétation et à la récolte de la pomme de terre, dans plusieurs cantons du département, a résolu d'ouvrir un concours sur cet important objet. Elle décernera, en conséquence, le 16 novembre 1830, une médaille d'or de la valeur de 100f., à l'auteur du meilleur mémoire dans lequel seront appréciées la nature et les causes de la maladie qui attaque, depuis quelques années, la pomme de terre, et où seront indiquées, d'après des observations et des expériences bien faites, les précautions les plus propres à combattre ce fléau.

Les mémoires envoyés au concours, pour le sujet historique, ne pourront renfermer moins de 150 pages, et seront adressés, francs de port, à M. le Secrétaire perpétuel avant le 16 octobre 1830. Chaque mémoire doit porter une épigraphe répétée dans un billet cacheté qui sera joint au manuscrit, et qui renfermera le nom de l'auteur.

Tout mémoire envoyé au concours deviendra la propriété de la Société, qui permettra seulement, à l'auteur qui se sera fait connoître, d'en faire prendre copie.

La Société d'Émulation rappelle aux habitans du Jura que, dans la séance publique du 16 novembre 1830, elle décernera deux primes de 150f. chacune, ou des médailles de semblable valeur.

L'une de ces primes sera accordée à la personne qui, dans le département du Jura, aura le plus contribué à repeupler les clairières de nos forêts, à convertir en

bois des espaces incultes et rocailleux, et surtout à reboiser des pentes rapides.

L'autre prime sera accordée à la personne qui, depuis la publication du programme, aura le plus contribué à la multiplication des arbres isolés, dans le département, en préférant, pour la montagne, le frêne et le tilleul; pour les vallons, le noyer tardif à fruit perfectionné par la greffe, tel qu'il prospère en Dauphiné; pour le vignoble et la plaine, le mûrier blanc dont une expérience déjà ancienne promet la réussite, et dont la multiplication peut introduire, dans notre pays, une nouvelle et précieuse industrie.

La Société exige que les plantations pour lesquelles on concourra, consistent au moins en 600 sujets pour l'espèce du frêne et du tilleul, dont on peut tirer les jeunes plants de nos forêts, et en 150 sujets pour les espèces du noyer tardif et du mûrier blanc qu'on ne peut tirer que du dehors.

Ces plantations faites à demeure et convenablement espacées, seront reconnues en bon état à leur troisième ou au moins à leur seconde feuille, par des commissaires de la Société, qui auront égard tant aux difficultés vaincues, qu'à l'étendue des plantations.

Des médailles d'encouragement seront décernées à ceux qui, n'ayant pu obtenir de primes, auront néanmoins excité l'intérêt de la Société d'Émulation par l'importance et le bon état de leurs plantations. Afin que la Société puisse faire constater cet état, elle prie les personnes disposées à concourir, de vouloir bien en donner avis à M. le Secrétaire perpétuel avant le 1.er septembre prochain.

NOTICE INDICATIVE

Des sujets de prix proposés par la Société royale et centrale d'agriculture, et qui peuvent intéresser les habitans du Jura.

§ I.er

Pour être décernés en 1830.

1.° Pour l'introduction, dans un canton de la France, d'engrais ou d'amendemens qui n'y étoient pas usités auparavant.

PRIX : *Des Médailles d'or et d'argent.*

2.° Pour des essais comparatifs, faits en grand, sur différens genres de culture, de l'engrais terreux *(urate calcaire)* extrait des matières liquides des vidanges.

PRIX : *Des Médailles d'or et d'argent.*

3.° Pour des Ouvrages, des Mémoires et des Observations pratiques de médecine vétérinaire.

PRIX : *Des Médailles d'or ou d'argent, ou des ouvrages d'agriculture.*

4.° Pour la pratique des irrigations.

PRIX : *Des Médailles d'or ou d'argent, ou des ouvrages d'agriculture.*

5.° Pour un Manuel pratique propre à guider les habitans des campagnes et les ouvriers dans les constructions rustiques.

1.er PRIX . . . . 1,000f.

2.° PRIX 500

6.° Pour la construction et l'établissement des Machines domestiques mues à bras, propres à égrener le trefle et à nettoyer sa graine.

1.er Prix . . . . 1,200 francs.
2.e Prix 600

Nota. Pour avoir droit au prix de 1,200 francs, il faudra que la machine proposée au concours procure une économie de la moitié au moins de la dépense qu'exige, dans le pays où le Concurrent réside, le procédé de l'égrenage du trèfle et du nettoiement de sa graine au moyen du fléau. —Pour celui de 600 francs, la même économie ne sera pas nécessaire, mais la machine devra se recommander par son bas prix.

7.° Pour les meilleurs Mémoires sur la cécité des chevaux et sur les causes qui peuvent y donner lieu dans les diverses localités; et sur les moyens de les prévenir et d'y remédier.

Prix : *une somme de* 1,000 francs, *ou des Médailles d'or ou d'argent, selon l'importance des Mémoires.*

8.° Pour la rédaction de Mémoires ou instructions destinés à faire connoître aux agriculteurs quel parti ils pourroient tirer des animaux qui meurent dans les campagnes, soit de maladie, soit de vieillesse, ou par accident.

1.er Prix. . . . . 1,000 francs.
2.e Prix. 500

9.° Pour la construction de la meilleure Machine à bras, propre à battre et à vanner le blé avec la plus grande économie, de manière à donner avec la même dépense, un produit d'un quart au moins en sus de celui qu'on obtient par le battage au fléau, lequel est évalué à cent cinquante kilogrammes de blé vanné, par jour, pour le travail de chaque batteur en grange.

1.er Prix . . . . 2,000 francs.
2.e Prix. 1,000

10.° Pour le percement de Puits forés, suivant la méthode artésienne, à l'effet d'obtenir des eaux jaillissantes, applicables aux besoins de l'agriculture.

1.er Prix. . . . . 3,000 francs.
2.e Prix. 2,000
3.e Prix. 1,000

§ II.

Pour être décernés en 1831.

11.° Pour la culture du Pavot *(œillette)* dans les arrondissemens où cette culture n'étoit point usitée avant l'année 1820, époque de l'ouverture du premier concours sur cet objet.

Prix. . . . . 1,000 francs.

Accessit, *des Médailles d'or ou d'argent.*

Nota. Pour avoir droit au prix, il faudra avoir pratiqué la culture dont il s'agit, sur deux hectares au moins, pendant cinq années pleines de la durée de ce concours, de 1826 à 1830 inclusivement.

§ III.

Pour être décernés en 1832.

12.° Pour la substitution d'un assolement sans jachère, spécialement de l'assolement triennal usité dans la plus grande partie de la France.

Prix : *des Médailles d'or ou d'argent.*

NOTICE INDICATIVE

Des prix proposés par la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale, et qui peuvent intéresser les habitans du Jura.

Pour être décernés en 1830.

1.° Un premier prix de trois mille francs, et un deuxième de quinze cents francs, deux médailles d'or

et deux médailles d'argent, pour la description détaillée des meilleurs procédés d'industrie manufacturière, qui sont ou qui peuvent être exercés par les habitans des campagnes.

2.° Un prix de six cents francs pour la construction d'un moulin propre à nettoyer le sarrasin.

3.° Un premier prix de deux mille francs et un deuxième de mille francs, pour l'introduction et la culture d'une ou plusieurs plantes utiles à l'agriculture ou aux arts.

4.° Un premier prix de trois mille francs et un deuxième de quinze cents francs, pour la plantation de terrains inclinés au moins de 45 degrés à l'horizon, et d'une étendue de 25 hectares au moins.

5.° Un prix de quinze cents francs pour la détermination des effets de la chaux employée comme engrais.

6.° Trois médailles d'or, de cinq cents francs chacune, aux trois propriétaires ou mécaniciens qui auront introduit des puits artésiens dans des pays où il n'en existe pas.

7.° Un prix de cinq mille francs, pour le perfectionnement des scieries à bois, mues par l'eau.

8.° Un prix de six mille francs, pour la fabrication des aiguilles à coudre.

9.° Un prix de deux mille francs pour la fabrication des tuiles, briques et carreaux, par machine.

10.° Un prix de six mille francs, pour le perfectionnement des fonderies de fer.

11.° Un prix de six mille francs, pour le perfectionnement du moulage des pièces de fonte destinées à recevoir un travail ultérieur.

Pour être décernés en 1831.

12.° Un prix de quatre mille francs, à l'association agricole qui aura formé une exploitation de sucre de betteraves.

13.° Un prix de quinze cents francs, à la personne qui aura joint la fabrication du sucre de betteraves à une exploitation agricole.

14.° Trois prix de trois mille francs chacun, pour le perfectionnement de la construction des fourneaux.

15.° Un prix de trois mille francs, pour la fabrication des bouteilles destinées à contenir des vins mousseux.

Pour être décernés en 1832.

16.° Un prix de mille francs, pour la construction d'un moulin à bras propre à écorcer les légumes secs.

17.° Quatre prix de cinq cents francs chacun, pour la culture du pin du Nord, du pin d'Ecosse, du pin Laricio et du Mélèse.

18.° Un prix de quatre cents francs, ou des médailles d'or ou d'argent pour la plantation du mûrier à papier.

19.° Un prix de douze mille francs, pour le peignage du lin par machine.

20.° Des prix de quatre mille, trois mille et deux mille francs, pour des tuyaux de conduite des eaux, en fer laminé, en bois ou en pierre.

21.° Un prix de six mille francs, pour l'application en grand, dans les usines ou manufactures, des *turbines hydrauliques* ou *roues à palettes courbes* de Bélidor.

Nota. Les personnes qui désireront concourir, trouveront des détails sur les conditions des concours, au Secrétariat de la Société d'Émulation du Jura.

Lons-le-Saunier, imprimerie de FRÉDÉRIC GAUTHIER. (1830.)

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DU JURA.

Membres résidants dans le Département.

Président de la Société d'Émulation, M. de VALDENUIT ✱, Préfet du Jura.

Vice-Président, M. le chanoine CAMUSET, curé de Lons-le-Saunier.

Secrétaire perpétuel, M. le docteur GUYÉTANT, correspondant du Conseil supérieur d'agriculture, et membre de plusieurs Sociétés savantes, nationales et étrangères.

Secrétaire adjoint, M. HOURY, ingénieur en chef du cadastre.

Trésorier, M. PERRIN, avocat.

Conservateur du Musée, M. MONNIER, Désiré, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Conservateur adjoint, M. PIARD, archiviste de la préfecture.



MM.

Aremberg (le prince Pierre d') ❋, pair de France, à Arlay.

Babey, professeur de mathématiques, à Salins.

Besson, professeur de dessin, à Dole.

Bollu-Grillet, docteur en médecine, à Dole.

Boudon, manufacturier et propriétaire de la marbrerie de Chassal, à Saint-Claude.

Branges (de) ❋, sous-préfet de l'arrondissement de Poligny, à Poligny.

Brillon, docteur en médecine, à Nans.

Brune, correspondant du Conseil supérieur d'agriculture, à Souvans.

Chaignon (le chevalier de), ❋ conseiller de préfecture, à Lons-le-Saunier.

Chevillard ❋ ❋, ancien sous-intendant militaire, à Lons-le-Saunier.

Choupot, avocat, à Arbois.

Coulon (l'abbé), curé d'Arlay, à Arlay.

Dammeme, receveur général des finances, à Lons-le-Saunier.

Danet, ancien receveur général, à Lons-le-Saunier.

Delort, le baron ❋ ❋, lieutenant-général, à Arbois.

Dez-Maurel, négociant, à Dole.

Devaux, propriétaire, à Vogna.

Domet-de-Mont, ❋ propriétaire, à Dole.

Donneux, juge de paix, à Poligny.

Ducret, propriétaire, à Passenans.

Duhamel ❋, maire de Poligny, à Poligny.

Dalloz, secrétaire de la Société d'agriculture de Dole, à Dole.



MM.

Dumont, docteur en médecine, à Arbois.

Dusillet ✻, maire de Dole, à Dole.

Fourquet, professeur de mathématiques, à Dole.

Gacon ✻, sous-préfet de l'arrondissement de St.-Claude.

Gerrier, conseiller de préfecture, à Lons-le-Saunier.

Hautecour (d'), membre du Conseil général, à Valfin.

Joly, imprimeur et homme de lettres, à Dole.

Lemire, père, maître de forges, à Clairvaux.

Machard, docteur en médecine, à Dole.

Maigrot, propriétaire, à Arlay.

Maréchal (l'abbé), à Orgelet.

Marsoudet, avocat, à Salins.

Martin, propriétaire, à Salins.

Monnier ✻, membre du Conseil général, à Poligny.

Mouchet, professeur de physique, à Lons-le-Saunier.

Pallu, aîné, bibliothécaire, à Dole.

Pyot, docteur en médecine, à Clairvaux.

Rebours, propriétaire, à Orgelet.

Répécaud, curé de Notre-Dame, à Salins.

Saix d'Arnans (le comte du), propriétaire, à Courbouzon.

Tremeau, inspecteur de l'enregistrement, à Lons-le-Saunier.

Vannoz (de), maire de Châtillon-sur-Ain.

Vuillier-Véry, maire de Damparis.



Membres correspondans.

MM.

Bailly, pharmacien en chef de l'hôpital militaire de Besançon.

Barrey, docteur en médecine, à Besançon.

Baudot, juge au tribunal de première instance, à Dijon.

Bavoux, du Jura, juge au tribunal de première instance de Paris et professeur adjoint à l'école de droit, à Paris.

Béchet, J. B., de Cernans, ancien administrateur, à Besançon.

Bergère, fondeur et tourneur sur métaux, à Poligny.

Besand, père, sculpteur, à Dole.

Bobillier, du Jura, censeur de l'école des arts et métiers, à Angers.

Boichoz, contrôleur des contributions, à Brans.

Bray (de), receveur général, à Toulouse.

Chabert ✠ ✠, maréchal de camp, à Besançon.

Charbaud, ingénieur des mines, à Tours.

Colin, avocat général près la Cour royale de Dijon, à Dijon.

Combette, peintre, à Poligny.

Cordier ✠, inspecteur au corps royal des ponts et chaussées, à Lille.

Cortambert, docteur en médecine, à Mâcon.

Coucy (le chevalier de) ✠, ancien préfet du Jura.

Dalloz, du Jura, ✠ avocat aux conseils et à la cour de cassation, à Paris.

Delacroix, docteur en médecine, à Lyon.

MM.

DESCHAMPS, Émile, homme de lettres, à Paris

ÉCOUCHARD, artiste vétérinaire, à Dole.

FÉRUSSAC (le baron de) ❋❋, ancien secrétaire général du ministère du commerce, à Paris.

FÈVRET DE SAINT-MÉMIN, conservateur du musée de Dijon, et correspondant de l'Institut, à Dijon.

FODERÉ, professeur à la faculté de médecine de Strasbourg, à Strasbourg.

GASPARD, docteur en médecine, à Saint-Etienne, (Saône-et-Loire.)

GENISSET, professeur de belles-lettres à l'Académie de Besançon, à Besançon.

GERMAIN, docteur en médecine, à Nozeroy.

GINDRE, du Jura, homme de lettres, à Paris.

GRAPIN, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie de de Besançon, à Besançon.

GUYON, propriétaire, à Andelot.

HUGONET, mécanicien, à Blye.

JANOD, ❋ du Jura, conseiller à la cour royale de Paris, à Paris.

JANVIER, du Jura, membre de l'Athénée des arts, et horloger du Roi, à Paris.

LA MARTINE, (de) ❋ homme de lettres, et membre de l'académie française, à Mâcon.

LAUMIER, du Jura, homme de lettres, à Paris.

LAURENS, secrétaire perpétuel de la société d'agriculture du Doubs, à Besançon.

LE MARCHAND de la Faverie, à Rouen.

LEMARE, professeur de langues, à Paris.

LE PIN (le baron) ❋ ❋, lieutenant général, à Salins.

LE TELLIER ❋, ingénieur en chef, à Rouen.

MM.

Lezay-Marnézia (le comte de) ✻, préfet de Loir-et-Cher, à Blois.

Maillard de Chambure, secrétaire de l'académie de Dijon, à Dijon.

Mayet, tourneur-mécanicien, à Dole.

Masuyer, professeur à la faculté de médecine de Strasbourg, à Strasbourg.

Mièges (de), archiviste, à Mâcon.

Molard, du Jura, ✻ membre de l'institut, académie des sciences, à Paris.

Monciel (le marquis de) ✻ membre, du conseil général, au Deschaux.

Muneret, propriétaire, à Chaussin.

Nodier, Charles ✻, homme de lettres, à Paris.

Ordinaire, aîné ✻, ancien recteur de l'académie de Besançon, à Paris.

Ordinaire, jeune ✻, recteur de l'académie de Strasbourg, à Strasbourg.

Oudet, ancien magistrat, à Louhans.

Pacoud ✻, docteur en médecine, et professeur à l'école d'accouchement, à Bourg.

Port, mécanicien, à Dole.

Puvis, secrét. perp. de la société d'agriculture, à Bourg.

Répécaud, ancien inspecteur de l'académie de Besançon, à Salins.

Riboud ✻, ancien secrétaire perpétuel de la société d'émulation et d'agriculture de Bourg, et correspondant de l'institut, à Bourg.

Richer, directeur des salines, à Château-Salins.

Roux de Rochelle, du Jura, ✻ ministre plénipotentiaire de S. M. aux États-Unis d'Amérique.

MM.

Tissot, homme de lettres, à Paris.

Vallot, docteur en médecine, secrétaire de l'académie de Dijon, à Dijon.

Vandel, peintre, à Saint-Claude.

Vaulchier (le marquis de) ❋, directeur général des douanes, à Paris.

Viancin, avocat et homme de lettres, à Besançon.

Villeneuve (le chevalier de) ❋, directeur général des postes, à Paris.

Villot-de-Beauchemin, à Dole.

Weiss, Charles, ❋ homme de lettres et bibliothécaire, à Besançon.

LONS-LE-SAUNIER, IMPRIM. DE FRÉDÉRIC GAUTHIER.



